LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Département ministériel des Sports

Rapport d'activité 2008

Mars 2009

TABLE DES MATIERES

1. 2008 – EN AFFICHETTE ! 3
2. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS 5
2.1. Composition 5
2.2. Activités 5
3. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.) 7
4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives. 8
4.2. Répartition des crédits en 2007 8
4.3. Les crédits en 2008 11
4.4. Le congé sportif 12
4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs 12
4.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières 13
4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants 16
5. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS 18
5.1. Les centres de formation 18
5.2. Les classes sportives 19
5.3. Développement de la structure Sport-Études 20
5.4. Suivi Individuel 23
5.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée (SSEA) 24
6. CONTROLE MEDICO-SPORTIF 26
6.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition 26
6.2. L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS 26
6.3. L'examen médical des sportifs d'élite 27
6.4. Le service Sport/Handicap 27
6.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé) 27
6.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL) 28
6.7. Le contrôle antidopage 28
6.8. La lutte antidopage au niveau international 28
6.9. Contacts internationaux 29
7. LE SPORT-LOISIR 30
8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF 33
9. WIBBEL AN DRIBBEL 34
10. BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE 37
10.1. Base Nautique de Lultzhausen 37
10.2. Base Nautique de Liefrange 37
11. EQUIPEMENT SPORTIF 38
11.1. Le huitième programme quinquennal 38
11.2. Le neuvième programme quinquennal 39
12. RELATIONS INTERNATIONALES 41
12.1. Réunion consultative du Comité International Olympique avec des ministres des sports européens le 29 janvier 2008 à Lausanne 41
12.2. Réunions informelles des Ministres des Sports UE 41
12.2.1. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Brdo (Slovénie) le 17 mars 2008 41
12.2.2. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Pékin le 11 août 2008 42
12.2.3. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Biarritz les 27 et 28 novembre 2008 42
12.3. Voyage d'études au Centre d'excellence en médecine du sport à Oslo 43
12.4. Conseil de l'Europe 43
12.4.1. Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg 43
12.4.2. Conférence des Ministres européens en charge du sport à Athènes 44

12.5. Conseil de l'Union Européenne 45
13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS 46
13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation 46
13.1.1. Le bâtiment central 46
13.1.2. Projet sports-études 46
13.1.3. Le stade multisports 46
13.1.4. Le garage des véhicules automoteurs 46
13.1.5. Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl 46
13.1.6. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS 47
13.2. Installations sportives 47
13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année 47
14. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE 48
14.1. Le sport 48
14.1.1. Le sport fédéral 48
14.1.2. Le sport scolaire 49
14.1.3. Le sport loisir 50
14.2. Les conférences et séminaires 50
14.3. Les spectacles 51
14.4. La restauration et l'hébergement 52
14.5. Les travaux de rénovation du Centre aquatique 52
15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS 56

1. 2008 – EN AFFICHETTE !

2008 – l'année marquée par les Jeux de la XXIXe Olympiade à Beijing. Première journée des compétitions très palpitante et fiévreuse pour les supporters luxembourgeois alors qu'à la fin de la course cycliste en ligne une médaille semblait acquise pour l'intrépide Andy Schleck, ... dépit de l'avoir vu s'évaporer en un cinquième rang, quel splendide résultat malgré tout pour le jeune coureur !

2008 – toujours en cyclisme, trois maillots sinon quatre furent portés au Tour de France, le jaune à deux reprises sur les épaules des deux Kim Kirchen et Fränk Schleck, le vert par Kim Kirchen, finalement celui en blanc du meilleur jeune avec lequel Andy Schleck s'est fièrement présenté aux Champs Elysées.

2008 – le regain remarqué et rassurant de notre numéro un en tennis Gilles Muller qui, après avoir mis en évidence son niveau ascendant dès le printemps lors des tournois de Puerto Rico puis Izmir, a explosé à l'US Open en se frayant son chemin à travers les qualifications jusqu'à la confrontation le 4 septembre 2008 avec le numéro deux mondial Roger Federer en quart de finale.

2008 – un effort budgétaire particulier a été orienté vers la promotion du sport de haut niveau et l'enveloppe financière en question a été répartie à la douzaine de fédérations sportives qui ont su présenter des programmes selon cet objectif, à la fois les ressources humaines de l'encadrement technique sont renforcées et des surplus d'activités sont assurés pour nos sportifs d'élite et ceux y mettant le cap.

2008 – avec un léger décalage par rapport à la période 2008-2012 à couvrir, la loi d'autorisation pour subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif porte la date du 19 décembre 2008. Elle poursuit la longévité d'un instrument efficace et réussi dans le domaine très dense sur le territoire national de l'infrastructure sportive, bon nombre des installations sportives basculent vers la deuxième sinon déjà la troisième génération et sont rénovées ou carrément remplacées. Le bilan est favorable !

2008 – la crise dans le secteur du bénévolat frappe le sport de plein fouet et celui-ci réagit en se faisant attribuer une guidance pour la concertation avec les autres domaines sociaux ressentant un effondrement similaire dans l'encadrement de leurs activités. La collaboration recherchée doit faciliter la mise en œuvre de démarches, aides et moyens, de connaître les raisons de l'évolution évanescente des dirigeants disponibles et d'y obvier par des mesures soit communes, ou le cas échéant, particulières et plus adaptées aux besoins spécifiques d'un chacun.

2008 – les « sports-études », après un prudent départ avec 4 classes, virent en deuxième année avec 10 classes en s'hébergeant dans des structures certes provisoires mais quand même encore suffisamment commodes à ce stade du développement de l'école. Toutefois le bout des possibilités sera atteint lors de la troisième extension prévue pour l'année scolaire 2009/2010. La viabilité du système scolaire est prouvée, les demandes et candidatures pour le mode d'enseignement proviennent à la fois du mouvement sportif, des élèves et de leurs parents. Maintenant, alors que des cycles scolaires complets vont incessamment pouvoir être offerts, il ne s'agit plus de surseoir aux régularisations concernant, d'une part, l'institutionnalisation formelle de l'école et, d'autre part, la réalisation du bâtiment scolaire, deux projets de loi décisionnels à instruire, indispensables et urgents.

2008 – des planifications assidues et des pas décisifs ont fait progresser le projet de la piste cycliste nationale à Cessange, les contacts itératifs avec les promoteurs privés ont dégagé le site d'implantation d'un nouveau stade national de football.

2008 – quelle aubaine, au moment propice ! L'exploit du 2-1 le 10 septembre à Zurich au Letzigrund contre la Suisse, cette victoire si attendue.

2. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

2.1. Composition

Le Conseil supérieur des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels ayant des missions particulières en rapport avec le sport, à savoir le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministère de la Santé et le Département ministériel de la Défense.

Sont nommés membres du Conseil supérieur des sports:

- comme membres du bureau :
  - M. Affi SCHERER, président
  - M. Pilo FONCK, vice-président
  - M. Denis SCUTO, vice-président
  - M. Robert SCHULER, secrétaire général

- comme délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :
  - Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
  - M. Fernand GUTH, membre du Conseil d'administration
  - M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

- en raison de leurs compétences dans le sport :
  - Mme Marie-Paule HOFFMANN, dirigeante et juge sportive
  - M. Jos FABER, dirigeant sportif
  - M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

- comme représentants de départements ministériels :
  - M. Frank GANSEN, Ministère de la Santé
  - M. Alain DUSCHENE, Département ministériel de la Défense
  - M. Michel LANNERS, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

- comme secrétaire administratif :
  - M. Christian DIEDERICH, Département ministériel des Sports.

2.2. Activités

Au cours de 6 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- élaboré des critères pour la répartition des crédits supplémentaires investis dès 2008 pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite pour les 12 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par la commission

sportive, il a proposé au Ministre les aides à répartir en 2008 et analysé en fin d'année si les mesures supplémentaires envisagées ont effectivement été concrétisées;

- réfléchi sur d'initiales mesures pour épauler le bénévolat suite aux insuffisances dénoncées par le mouvement sportif, notamment au niveau de l'encadrement des plus jeunes sportifs dans les clubs ;

- suivi de près le fonctionnement de la structure des « sports-études » dont la deuxième année scolaire a commencé en septembre 2008 dans les installations à l'Institut National des Sports après qu'aient été entendus les responsables pour les volets « éduction » et « sports » ;

- émis, suite à une première question parlementaire, des appréhensions sur l'actuelle formation sportive des instituteurs de l'enseignement primaire en se souciant du remplacement de la formation pédagogique de l'ISERP très orientée vers la pratique par une formation de « bachelor » plus académique en sciences de l'éducation organisée par l'UniLux ;

- finalisé au sein de sa commission spéciale, la révision de la réglementation concernant le congé sportif pour adapter les critères aux évolutions sportives intervenues depuis la première mise en vigueur du règlement en 1977, a préconisé toutefois, au vu de la crise actuelle, d'ajourner la révision pour la faire inscrire au prochain programme gouvernemental ;

- formulé ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour le développement du sport d'élite, dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ;

- avisé le projet de loi autorisant le gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif.

3. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

En 2008, les entrevues entre le Ministre des Sports et le Président du Comité olympique et sportif luxembourgeois et leurs services respectifs ont été au nombre de deux, comme il est d'usage depuis plusieurs années, afin d'échanger et de discuter les informations sportives d'actualités.

Le projet de budget reste bien sûr un des sujets fixes de l'ordre du jour de ces réunions lors desquelles le C.O.S.L. présente les desideratas et besoins du mouvement sportif. Tant l'affectation des crédits de 2008 que la préparation du budget de 2009 du Département des Sports ont trouvé l'accord de la part de l'organisme central.

En vue de la préparation des dossiers de préinscription aux VIes Jeux de la Francophonie qui se déroulent du 27 septembre au 6 octobre 2009 à Beyrouth au Liban et qui prévoient par définition la participation d'une délégation luxembourgeoise sous l'égide du ministère de la Culture et du Département ministériel des Sports, une appréhension a été exprimée en raison de la situation politique instable du pays organisateur de ces Jeux. Aux fins d'une information complète et dans le but de sonder les intérêts concernés, une consultation avec les fédérations a été organisée et une décision de participation de principe a d'ores et déjà été prise.

Par ailleurs, des discussions ont été menées pour trouver des remèdes à la précarité virulente du bénévolat dont le fonctionnement sans faille du mouvement sportif est fortement tributaire. Plusieurs fédérations, notamment celles régissant des sports collectifs, ont relaté leurs problèmes quant à l'ankylose du bénévolat au Comité olympique et il fut décidé de se concerter pour trouver en commun une issue à cette impasse qui, par ailleurs, affecte également d'autres secteurs de la vie sociétaire.

D'autres sujets débattus ont été les Jeux de hasard, la formation des cadres techniques à Luxembourg et les demandes d'admission de nouvelles fédérations. A ce propos, le C.O.S.L. et le Département restent d'accord pour éviter une prolifération des fédérations.

4. LE SPORT DE COMPETITION

4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2008 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2009. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2007 et indique les fonds disponibles en 2008 dont l'attribution reste similaire. Il y a lieu de signaler, l'inscription d'un nouveau crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 €. L'affectation des fonds supplémentaires est détaillée sous 4.3.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.020, 33.021 et 33.022)

chiffres en euros

Exer-cice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonction-nement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraîne-ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres admini-stratifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program. sportifs ; armée	CREDIT 33.014 Mesures promotion sport d'élite	**TOTAL DES AIDES**	Varia-tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	**1.777.398**	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	**1.895.328**	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	**2.089.500**	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	**2.359.774**	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	**2.579.272**	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	**2.717.000**	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	**2.957.000**	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	**3.050.250**	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	**4.015.000**	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	**4.218.900**	5,08

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

4.2. Répartition des crédits en 2007

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 2.957.000 à 3.050.250 €, soit une hausse de 3,15%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 605.941 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ainsi que 15.941 € pour le sport pour les personnes handicapées ;
- 368.021 € à titre de 150 subsides extraordinaires aux fédérations et 60.846 € dans l'intérêt de 28 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles; des aides particulières d'un montant global de 10.000 € ont été attribuées pour les frais d'installation dans la nouvelle « Maison des Sports » à Strassen ;
- 228.692 € en tant que subsides ordinaires en 2007 à 314 clubs selon une simplification administrative des demandes et les critères visant la promotion des activités des jeunes licenciés et l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;

- 264.000 € à titre de participation aux indemnités versées par 23 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 22,88 tâches ; les critères appliqués sont:
  - le remboursement de 40% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 30.000 € pour une tâche complète;
  - la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les sept fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLSE, FLTT et FLT ;
- 276.250 € à titre de contribution particulière en 2007 pour 7,0 tâches de directeur technique existant auprès des 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète) ainsi que FLGYM et FLH (chaque fois1/2 tâche);
- 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et une contribution initiale de 5.000 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations », l'aide étant calculée proportionnellement à la période d'engagement en 2007;
- 1.569.750 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 36 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs admis à la section des sports d'élite de l'armée.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 174.108 € de crédits de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation d'entraîneurs des centres de formation de 11 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 186.000 € versées aux fédérations et de 50.000 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir de:

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
- les F.L.H.G. et F.L.S.G. le centre national des sports de glace (patinoire) à Kockelscheuer ;
- la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.T.A. le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

A partir de 2006, sur la base d'une convention avec la Ville de Luxembourg, un remboursement des frais de fonctionnement est assuré pour l'utilisation fédérale de la patinoire à Luxembourg-Kockelscheuer pour les besoins du hockey sur glace et des sports de glace : patinage artistique et patinage vitesse, curling et crosse sur glace.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 33.600 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations, aux clubs et au C.O.S.L. en 2007

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.017, 33.020, 33.021, 33.022 et 33.024

en EUR

FEDERATIONS	AIDES AUX FEDERATIONS										TOTAL	%	Contr. ENEPS	AIDES AUX CLUBS					
par ordre alphabétique	Fonctionnement fédéral	Subsides sport-loisir	Subsides extra-ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. non prof. 2)	Tâches de DTN 3)	Cadres administratifs	Nombre tâches 3)	aides fédérations	total des crédits 4)	à l'indemnisation des entraîneurs d centres de f. 5)	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	11 033,00	-	8 051,00	3	-	-	-	-	6 000,00	0,50	25 084,00	0,89	-	-	-	-	-	-	-
Alpaps	6 000,00	-	9 290,00	4	-	-	-	-	5 664,00	0,50	20 954,00	0,74	-	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	32 312,00	-	13 829,00	8	54 620,00	-	13	-	5 190,00	0,625	105 951,00	3,76	-	13 534,00	26	-	-	-	13 534,00
Athlétisme	32 479,00	-	23 779,00	11	107 690,00	0,50	10	1,00	16 936,00	1,25	180 884,00	6,43	17 520,07	8 954,00	9	2 500,00	3 250,00	2	14 704,00
Automobilisme	4 300,00	-	7 000,00	2	-	-	-	-	6 000,00	-	17 300,00	0,61	-	-	-	-	2 500,00	1	2 500,00
Badminton	13 806,00	-	4 881,00	2	36 000,00	1,00	3	-	6 000,00	0,50	60 687,00	2,16	14 962,50	2 843,00	8	-	1 030,00	1	3 873,00
Basketball	51 201,00	-	32 610,00	13	124 606,00	1,00	9	1,00	26 933,00	2,50	235 350,00	8,36	25 901,50	25 669,00	27	-	6 337,00	3	32 006,00
Basketball corporatif	3 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 200,00	0,11	-	-	-	-	-	-	-
Billard	4 000,00	-	4 938,00	4	-	-	-	-	-	-	8 938,00	0,32	-	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	3 300,00	-	-	-	1 645,00	-	6	-	-	-	4 945,00	0,18	-	-	-	-	-	-	-
Boxe	3 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000,00	0,11	-	225,00	1	-	-	-	225,00
Canoë/kayak	7 351,00	-	8 303,00	7	5 499,00	-	1	-	-	-	21 153,00	0,75	-	225,00	1	-	-	-	225,00
Cricket	1 025,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 025,00	0,04	-	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	25 835,00	-	31 905,00	9	39 366,00	1,00	5	-	7 186,00	1,00	104 292,00	3,71	17 964,42	2 315,00	9	1 800,00	-	-	4 115,00
Danse	1 300,00	-	9 000,00	2	19 851,00	-	3	-	-	-	30 151,00	1,07	-	-	-	-	-	-	-
Darts	1 600,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 600,00	0,06	-	-	-	-	-	-	-
Echecs	4 175,00	-	1 020,00	1	9 118,00	-	2	-	-	-	14 313,00	0,51	-	-	-	-	4 250,00	2	4 250,00
Equitation	8 832,00	-	4 798,00	2	50 972,00	-	4	-	18 000,00	1,50	82 602,00	2,93	-	1 649,00	5	-	-	-	1 649,00
Escalade/alpinisme	3 197,00	-	1 998,00	1	518,00	-	-	-	-	-	5 713,00	0,20	-	-	-	-	-	-	-
Escrime	10 000,00	-	5 946,00	5	12 935,00	0,50	-	-	-	-	28 881,00	1,03	-	2 114,00	6	-	8 733,00	3	10 847,00
Football	42 250,00	-	14 169,00	4	116 134,00	2,00	14	1,00	30 000,00	2,50	202 553,00	7,20	12 127,50	99 777,00	100	-	2 500,00	1	102 277,00
Football corporatif	4 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 100,00	0,15	-	-	-	-	-	-	-
American football	250,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250,00	0,01	-	-	-	-	-	-	-
Golf	3 350,00	-	1 235,00	1	3 796,00	-	1	-	-	-	8 381,00	0,30	-	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	2 900,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 900,00	0,10	-	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	30 283,00	-	6 943,00	3	84 806,32	1,50	-	0,50	6 000,00	0,50	128 032,32	4,55	12 600,00	13 855,00	18	-	1 500,00	1	15 355,00
Haltéro./lutte/powerl.	7 629,00	-	6 709,00	5	3 161,00	-	1	-	2 488,00	0,33	19 987,00	0,71	-	-	-	-	-	-	-
Handball	25 371,00	-	14 366,00	6	70 055,00	1,00	1	0,50	16 636,00	1,225	126 428,00	4,49	14 284,24	10 861,00	13	-	20 286,00	8	31 147,00
Handicapés	7 750,00	-	6 700,00	2	-	-	-	-	-	-	14 450,00	0,51	-	-	-	-	5 000,00	1	5 000,00
Hockey sur gazon	1 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	0,04	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	3 000,00	-	-	-	18 087,00	0,50	1	-	-	-	21 087,00	0,75	-	876,00	1	-	-	-	876,00
Indiaca	250,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250,00	0,01	-	-	-	-	-	-	-
Kickersport	1 650,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 650,00	0,06	-	-	-	-	-	-	-
Korfball	1 150,00	-	1 500,00	1	1 715,00	-	1	-	-	-	4 365,00	0,16	-	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	3 750,00	4 000,00	-	-	-	-	-	-	2 640,00	0,50	10 390,00	0,37	-	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	4 500,00	-	1 967,00	1	11 185,00	-	6	-	6 638,00	0,50	24 290,00	0,86	-	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	31 364,00	2 000,00	17 617,00	8	79 159,00	1,00	-	1,00	9 165,00	1,25	139 305,00	4,95	6 877,50	6 603,00	8	-	-	-	6 603,00
Pêche sportive	5 000,00	-	9 002,00	4	5 710,00	-	5	-	6 000,00	0,50	25 712,00	0,91	-	-	-	-	1 673,00	1	1 673,00
Quilles	6 750,00	-	6 395,00	2	5 772,00	-	6	-	12 000,00	1,00	30 917,00	1,10	-	-	-	-	1 357,00	2	1 357,00
Rugby	9 164,00	750,00	8 600,00	3	24 000,00	0,66	-	-	-	-	42 514,00	1,51	-	-	-	-	-	-	-
Ski	6 507,00	-	1 692,00	1	17 423,00	-	2	-	-	-	25 622,00	0,91	-	232,00	1	-	-	-	232,00
Ski nautique	4 798,00	-	-	-	2 752,00	-	-	-	5 947,00	0,50	13 497,00	0,48	-	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	7 763,00	-	1 500,00	1	14 114,00	-	6	-	-		23 377,00	0,83	-	491,00	2	-	-	-	491,00
Sports santé	3 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000,00	0,11	-	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	4 300,00	-	-	-	2 960,00	-	-	-	-	-	7 260,00	0,26	-	-	-	-	-	-	-
Squash	4 309,00	-	3 346,00	1	1 334,00	-	1	-	-	-	8 989,00	0,32	-	-	-	-	-	-	-
Tennis	38 644,00	-	17 352,00	5	112 995,68	1,50	3	1,00	24 000,00	2,00	192 991,68	6,86	17 648,75	14 283,00	25	-	-	-	14 283,00
Tennis de table	47 706,00	-	25 477,00	9	169 848,00	2,25	10	1,00	25 935,00	2,00	268 966,00	9,56	21 621,25	15 233,00	33	-	1 430,00	1	16 663,00
Tir à l'arc	7 683,00	-	9 414,00	3	45 803,00	1,00	-	-	-	-	62 900,00	2,23	-	1 125,00	5	-	-	-	1 125,00
Tir aux armes sport.	14 291,00	-	5 770,00	3	18 158,00	-	5	-	8 500,00	0,70	46 719,00	1,66	-	1 160,00	4	-	-	-	1 160,00
Triathlon	11 768,00	-	11 373,00	5	61 356,00	1,00	2	-	-	-	84 497,00	3,00	12 600,00	-	-	3 000,00	-	-	3 000,00
Voile	5 730,00	-	-	-	30 845,00	-	1	-	-	-	36 575,00	1,30	-	-	-	-	-	-	-
Volleyball	30 035,00	-	22 676,00	6	47 813,00	1,00	4	-	10 142,00	1,00	110 666,00	3,93	-	6 668,00	12	-	-	-	6 668,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	1 500,00	1	-	-	-	-	-	-	1 500,00	0,05	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	1	1 000,00
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	5 370,00	1	157 948,00	-	-	2,00	-	-	163 318,00	5,80	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	605 941,00	6 750,00	368 021,00	150	1 569 750,00	17,41	126	9,00	264 000,00	22,88	2 814 462,00	100,00	174 107,73	228 692,00	314	7 300,00	60 846,00	28	296 838,00
Nbre des bénéficiaires	53 féd.	3 féd.	150 dem.		36 féd.				23 féd.		54 féd.+COSL		11 féd.	314		3 clubs			

Remarques:

1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées

2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels

3) Nombre des tâches de secrétaire administratif, de gestionnaire administratif et de directeur technique subsidiées

4) Pourcentage du total des crédits attribués

5) Contribution directes de l'ENEPS à l'indemnisation des entraîneurs des centres de formation y non compris les décharges accordées aux professeurs d'e.p. (montants qui ne sont pas repris au total par fédération)

4.3. Les crédits en 2008

Pour 2008, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 4.015.000 €, soit une majoration très substantielle de 31,62%.

Certaines réductions ont été décidées dans le domaine de l'infrastructure sportive pour pouvoir garantir cette progression au niveau des contributions directes au mouvement sportif. Les efforts se cantonnent à plusieurs démarches très précises dans le domaine du sport de compétition avec un investissement global de l'ordre d'un million d'euros. Il s'agit notamment :

- de garantir aux fédérations importantes une gestion de petite et moyenne entreprise en les soutenant pour engager du personnel technique et administratif qualifié en conséquence;

- de contribuer à des mesures spécifiques de promotion du sport de compétition et d'élite selon des critères fixés par le Conseil supérieur des sports dans l'optique de la progression du niveau et des résultats sportifs.

Dans le détail sont prévus :

- 565.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations;

- 1.065.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS sont à ajouter aux contributions directes pour avoir le total de l'investissement pour l'entraînement fédéral ;

- 700.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 130.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;

- 767.000 € pour les cadres administratifs dont 277.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 22 tâches de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 308.000 € pour 7,0 tâches de directeur technique auprès des fédérations, un autre crédit de 132.000 € pour 3 gestionnaires administratifs engagés auprès de 2 fédérations importantes et le C.O.S.L. et finalement une participation forfaitaire de 50.000 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 40,0% jusqu'à la dépense maximale de 31.500 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 55.000 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux ainsi que les gestionnaires administratifs avec une prise en charge de 80% pour ces catégories de personnels.

- 405.500 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de programmes de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des sélectionnés olympiques est relevée à 112.500 € pour l'année olympique même sur la base d'une convention retenant, avec la participation initiale pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des prochains Jeux Olympiques à Londres.

La nouvelle loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est retenue en 2008 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 412.500 € pour les concepts de 12 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les 12 fédérations retenues.

- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages des cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;

- 233.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2007 » ci-devant. S'y ajoute le centre national des sports pour personnes handicapées depuis l'ouverture en septembre 2007 des installations du « Rehazenter ». Les remboursements pour les utilisations sportives sont déterminés sur la base d'une convention conclue entre l'établissement public « Rehazenter », le Département ministériel des Sports et le Ministère de la Santé. Les deux départements remboursent chacun la moitié des frais d'utilisation.

  Les frais de 2008 pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 36.000 €.

4.4. Le congé sportif

4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau repris au présent chapitre indique pour l'année 2008 avec 1.758 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total légèrement inférieur à celui de 2007 (1.971). Les 1.758 jours se répartissent sur 172 bénéficiaires relevant de 27 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Il en ressort aussi que 88,74% du congé alloué, c'est-à-dire 1.560 jours, ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 11,26% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Pour l'année 2008, le nombre total des bénéficiaires diminue de 75 unités après avoir connu une forte augmentation de 136 unités en 2007 par rapport à 2006. A l'instar du passé, le tableau continue donc d'évoluer en dents de scie, du fait de l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe qui à eux seuls, avaient engendré en 2007 l'octroi d'un congé sportif de 300 jours pour 75 bénéficiaires.

En l'absence de Jeux des Petits Etats d'Europe en 2008, le nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » ne diminue pourtant que faiblement (-10,8%) puisque cette évolution est sensiblement contrebalancée cette fois-ci par les Jeux Olympiques de Pékin 2008 ainsi que par certains élargissements décidés et mis en œuvre pour les sports collectifs dans le cadre des concepts fédéraux pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit invariablement 80,6% du montant global de 397.487 €, est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements peuvent rester en souffrance à ce stade du fait que les employeurs n'ont pas encore présenté leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1758

Lesdits 1.758 jours sont répartis comme suit :

- 1.032 jours aux athlètes d'élite dont 347 jours pour des stages de préparation et 685 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 726 jours pour les accompagnateurs.

La part importante (33,45%) de jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport aux athlètes, s'explique par le fait que nombre d'athlètes sont des sportifs scolarisés, professionnels ou membres de la section de sports d'élite de l'Armée. En cette année olympique 2008, cette part est néanmoins en régression par rapport à 2007 (43,75%), toujours en raison surtout de l'organisation sur les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

Pour la 3e année consécutive, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs reste sensiblement au même niveau, de 205 € en 2006 en passant par 203 € en 2007, il est désormais de 207 € en 2008.

4.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

  Le plafond annuel de congé sportif est reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Tout comme pour l'année préolympique 2007, les sportifs d'élite bénéficiant d'un contrat olympique avec le C.O.S.L. ont bénéficié en 2008 de conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement 50 jours pour les accompagnateurs, rien que pour la phase de préparation à ces Jeux. Les athlètes susceptibles d'entrer en ligne de compte sont en majorité soit scolarisés, soit sportifs professionnels ou membres de la section de sports d'élite de l'armée. Le congé est donc principalement accordé pour les accompagnateurs.

Une dérogation particulière jusqu'à 125 jours avait préalablement été prorogée pour les quatre années de la nouvelle olympiade (2005 à 2008) dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

Pour 2008, le congé sportif accordé pour la participation même aux J.O. de Pékin 2008 s'est ajouté à ces contingents. La participation a ainsi engendré l'octroi d'un total de 178 jours de congé sportif pour une dépense globale de 48.174 €.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne l'ensemble des sports collectifs : basketball, football, handball, hockey sur glace, rugby et volleyball. L'année 2008 confirme que cette mesure a eu davantage d'impact sur le congé sportif accordé par rapport aux années d'avant 2007, puisque les sports collectifs bénéficient de 608 jours en 2008 alors que 509 jours avaient été octroyés en 2006, puis 601 jours en 2007.

Deux facteurs essentiels permettent de contrôler l'évolution du congé, à savoir le niveau sportif des équipes et le programme officiel.

- Equipe nationale de football

  Le plafond annuel de 18 jours par joueur en 2007 a de nouveau été relevé à 25 jours pour 2008 au vu de l'évolution sportive de l'équipe.

  Malgré la poursuite du processus de rajeunissement du cadre de l'équipe nationale, le programme bien fourni en rencontres officielles a entraîné pour la FLF une nouvelle et légère augmentation des dépenses de l'ordre de 3.000 € en 2008. Ainsi 277 jours de congé sportif (+13 par rapport à 2007) ont été octroyés à 17 (+1) joueurs et 2 (-2) accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 37.280 €.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allégements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Département ministériel des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 12 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allégements s'appliquent notamment :

- à l'équipe nationale hommes de handball

  dont l'octroi de congé sportif est néanmoins resté au même niveau pour passer de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 pour 7 joueurs et 3 officiels dont 75 jours sont remboursés pour un montant de 14.661 €.

  Un léger dépassement du plafond normal de 12 jours a été nécessaire et accordé en 2008 pour 4 des bénéficiaires au vu du programme sportif de la FLH.

- les équipes nationales de basketball

  Le congé sportif accordé aux équipes nationales féminine et masculine passe de 121 jours pour 4 joueurs(ses) et 8 officiels en 2007 à 78 jours pour 5 sportif(ves) et 6 officiels en 2008. Le total des 78 jours est remboursé pour un montant de 17.888 €. Un dépassement du plafond normal de 12 jours n'a pas été nécessaire en 2008 en dépit de la participation de l'équipe nationale féminine au « Women's Eurocup ».

- les équipes nationales de volleyball

  Le congé sportif accordé aux équipes nationales féminine et masculine passe de 79 jours pour 14 joueurs(ses) et 7 officiels en 2007 à 95 jours pour 13 joueurs(ses) et 7 officiels en 2008. 84 jours ont été remboursés pour un montant de 16.589 €. Le congé sportif octroyé aux équipes nationales de la FLVB est une nouvelle fois en augmentation en raison d'un programme sportif chargé comprenant Championnats d'Europe et rencontres et tournois internationaux officiels.

- l'équipe nationale de hockey sur glace

  Un congé sportif pour un total de 24 jours a été accordé à 7 sportifs et 1 officiel pour l'année 2008. L'ensemble des 24 jours a été remboursé pour un montant de 4.458 €.

- Equipes nationales de tennis de table

  Jusqu'à 30 jours de congé sportif pour les athlètes membres des cadres d'élite du C.O.S.L., voire jusqu'à 75 pour les sélectionnés olympiques, ont été accordés pour le programme de préparation et de compétition des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT. Le congé sportif ainsi attribué passe de 168 jours en 2007 pour 5 sportifs et 4 accompagnateurs à 233 jours en 2008 pour 5 sportifs et 5 accompagnateurs. Sur les 233 jours accordés, 189 ont été remboursés pour un total de 37.228 €.

4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants

413 jours de congé sportif ont été accordés à 54 dirigeants techniques et administratifs dont 271 jours ont été remboursés pour un montant de 74.887 €, ce qui représente 18,84% des crédits répartis. A un jour près, (414 jours en 2007) le congé sportif accordé aux dirigeants et arbitres est donc resté le même qu'en 2007.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413

Selon les priorités fixées, le congé a été attribué comme suit :

- 239 jours (+7 j.) à des arbitres et juges ;
- 93 jours (+6 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 51 jours (-8 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 30 jours (-6 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2008 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est en légère diminution (-4,4%) par rapport à l'année précédente en raison de la légère baisse du nombre de jours ayant donné lieu à remboursement (-5,5%).

Pour les dirigeants le coût moyen d'une journée de congé sportif passe de 273 € en 2007 à 276 € en 2008. Le coût moyen pour un dirigeant dépasse ainsi de 69 € celui des sportifs dont la plupart ne sont qu'au début de la carrière professionnelle.

Conclusion finale

Par rapport à l'année précédente, très peu de changements marquants sont à relever concernant autant le nombre de demandes de congé sportif, dûment justifiées d'ailleurs du point de vue de la qualification, que le nombre des bénéficiaires et des jours de congé sportif accordés.

Il en est de même des dépenses engendrées pour l'octroi de congé sportif qui restent sensiblement au même niveau pour passer de 404.212 € en 2007 à 397.487 € en 2008.

Avec 282.852 €, le crédit de 2008 n'a pas été suffisamment adapté pour tenir compte notamment de la forte participation luxembourgeoise aux Jeux Olympiques de Pékin

en 2008 ou encore du nombre constant et important de demandes justifiées. Deux dépassements successifs pour un montant total de 110.000 € ont dû ainsi être autorisés pour satisfaire les octrois de congé ayant dû être consentis.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2008

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2008											
Sports collectifs:	FLBB	5	6	11	73	5	78	78	0	17888	229
	FLF	17	2	19	104	202	306	277	29	37280	135
	FLH	7	3	10	105	0	105	75	30	14661	195
	FLHG	7	1	8	24	0	24	24	0	4458	186
	FLVB	13	7	20	95	0	95	84	11	16589	197
sous-total		49	19	68	401	207	608	538	70	90876	169
Sports individuels:	ALMRT	4	1	5	17	0	17	6	11	1279	213
	ALPAPS	8	3	11	37	0	37	30	7	4713	157
	COSL	2	10	12	178	0	178	178	0	48174	271
	DSFL	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0
	FLA	7	7	14	27	158	185	172	13	52672	306
	FLAB	0	1	1	7	2	9	9	0	1493	166
	FLAM	1	2	3	20	6	26	26	0	5142	198
	FLBP	2	0	2	8	0	8	8	0	2300	288
	FLCK	2	2	4	38	50	88	88	0	17162	195
	FLDE	5	0	5	39	0	39	35	4	6456	184
	FLE	0	1	1	2	0	2	2	0	565	283
	FLGYM	0	1	1	5	0	5	5	0	963	193
	FLHLP	1	1	2	34	0	34	34	0	7629	224
	FLNS	1	2	3	38	50	88	88	0	12952	147
	FLT	1	4	5	32	0	32	29	3	10800	372
	FLTA	2	0	2	22	0	22	19	3	2161	114
	FLTAS	1	3	4	44	0	44	28	16	3547	127
	FLTRI	0	1	1	3	0	3	0	3	0	0
	FLTT	5	5	10	159	74	233	189	44	37228	197
	FLV	0	1	1	16	0	16	16	0	3500	219
	FSCL	4	6	10	48	14	62	42	20	9708	231
	FSL	5	0	5	18	0	18	15	3	2733	182
	LASEL	0	1	1	3	0	3	3	0	547	182
sous-total		51	53	104	796	354	1150	1022	128	231724	227
Total		100	72	172	1197	561	1758	1560	198	322600	207

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
2008													
Sports collectifs:	FLBB	3	4	7	0	12	11	42	65	24	41	5948	248
	FLF	2	8	10	20	0	10	99	129	115	14	29421	256
	FLVB	1	2	3	12	0	0	23	35	23	12	5909	257
sous-total		6	14	20	32	12	21	164	229	162	67	41278	255
Sports individuels:	DSFL	1	0	1	4	0	0	0	4	0	4	0	0
	FELUBA	0	1	1	0	0	4	0	4	4	0	654	164
	FLAM	0	2	2	0	0	2	7	9	0	9	0	0
	FLBP	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1500	300
	FLDE	1	0	1	5	0	0	0	5	0	5	0	0
	FLGYM	1	5	6	6	0	3	35	44	41	3	12705	310
	FLHLP	1	0	1	25	0	0	0	25	0	25	0	0
	FLS	2	0	2	6	0	0	0	6	3	3	977	326
	FLT	8	2	10	0	23	0	9	32	10	22	2637	264
	FLTAS	3	0	3	0	12	0	0	12	8	4	1600	200
	FLTT	3	1	4	10	4	0	9	23	23	0	8027	349
	LASEL	0	1	1	0	0	0	3	3	3	0	709	236
	MUL	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0	4800	400
sous-total		21	13	34	61	39	9	75	184	109	75	33609	308
Total		27	27	54	93	51	30	239	413	271	142	74887	276
Total général				226					2171	1831	340	397487	217

5. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

5.1. Les centres de formation

Depuis 1989 l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les centres de formation avec les 12 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

Depuis le 15 septembre 2008 deux nouveaux centres de formation se sont rajoutés à ceux énumérés ci-dessus. Il s'agit du centre de formation karaté (FLAM) et du centre de formation judo (FLAM).

Projets annexés aux Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social, l'ENEPS coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
  - l'organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;
  - la coordination d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, D'Coque, CNF – Mondercange) ;
  - un tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- Suivi médical et paramédical par
  - double examen médical annuel (général et orthopédique) organisé en collaboration avec le service médico-sportif ;
  - la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
  - la mise à disposition d'un kinésithérapeute dans le contexte des classes sportives et du Sports-Études ;

- Stages d'entraînement
  - l'ENEPS a coordonné et financé 24 stages d'entraînement des différents centres de formation ;
  - l'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Balderschwang (Allemagne) regroupant 35 athlètes issus de trois centres de formation (FLA, FLTri et FSCL).
- Transport
  - la dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue ;
  - l'envergure du transport est en augmentation permanente due au développement de la structure Sports-Études (4 classes jusqu'en juillet 2008 et 10 classes à partir de la rentrée scolaire 2008/2009).
- Projet diététique
  - Dans le cadre des « journées prévention » de la structure Sports-Études, une diététicienne a été prise en charge par l'ENEPS, permettant ainsi de sensibiliser les athlètes au sujet de l'importance d'une nutrition saine et équilibrée pour un sportif de haut niveau.
- Projet d'entraînement mental
  - L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le cadre du sport de haut niveau. L'ENEPS essaye de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport ;
  - encadrement mental des sportifs du Sports-Études.

5.2. Les classes sportives

Depuis 1999, le mouvement sportif profite d'une nouvelle structure créée au Lycée Aline-Mayrisch, à savoir les classes sportives. L'objectif majeur des classes sportives est de combiner de façon variée les obligations scolaires et sportives. Les principaux partenaires de cette structure sont :

- les responsables des deux établissements scolaires, le Lycée Aline-Mayrisch Luxembourg (LAML) et l'Ecole de Commerce et de GESTION (ECGL),
- les parents des athlètes,
- les responsables fédéraux,
- les entraîneurs fédéraux.

Le groupe de coordination se charge de la gestion des classes sportives et les responsabilités se répartissent comme suit :

Volet scolaire	LAML
Volet sportif	ENEPS – Fédérations sportives
Volet médical et paramédical	ENEPS, Service Médico-Sportif et Fédérations sportives
Volet psycho-social	SPOS du LAML et ENEPS

Les objectifs sont de mener de concert une scolarité normale et une activité sportive orientée vers le sport de haut niveau. Il s'agit de créer un milieu et des conditions

favorables où tous les partenaires tirent sur la même corde dans l'intérêt de la réussite scolaire et sportive des élèves.

Organisation générale en 2007/2008 (jusqu'en septembre 2008) :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 6e resp 8e	1	1
Classe de 5e resp. 9e	1	1
Classe de 4e	1	
Effectif total dans les 5 classes sportives : 86 élèves (+30 élèves en 3e /2e/ / 1e au LAML et à l'ECG)		

Tous les sportifs sont intégrés dans leur centre de formation respectif.

Horaire : 2 journées longues (lundi et mercredi de 8h05 à 15h40) et 3 journées courtes (mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 12h45).

Le programme sportif hebdomadaire intégré dans l'horaire des cours est le suivant :

- 8e / 6e : 1 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral ;
- 9e / 5e / 4e : 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral.

Avec la création de la structure Sports-Études à l'INS, les classes sportives de 7e jusqu'en 4e ont été intégrées dans cette structure à partir de septembre 2008.
Par conséquent, il ne reste que la classe sportive de 9e au LAML pour l'année scolaire 2008/2009 afin de permettre aux élèves de finir le cycle entier du projet « Proci ».

5.3. Développement de la structure Sport-Études

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2007/2008, 4 classes du projet Sports-Études fonctionnent sur le site de l'INS.

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2008/2009 le Sports-Études accueille un effectif de 10 classes (voir tableaux ci-dessous; les classes sportives ont été inclues dans la structure). Le projet final prévoit +/-20 classes. L'enseignement secondaire fonctionnera avec deux classes parallèles jusqu'en 1ère (les sections C et D seront proposées). L'enseignement secondaire technique couvrira les filières « Technique Générale » et « Commerce ».

Ce projet est une réalisation commune du mouvement sportif (C.O.S.L. – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS et MENFP).

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la réussite scolaire par :
  - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
  - un projet pédagogique adapté et différencié ;
  - des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires ;

- la réussite sportive par :
    - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD : Long Term Athlete Development) ;
    - le placement de l'athlète au centre des intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité ;

- une intégration sociale normale par :
    - des périodes de récupération ;
    - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribuera à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs par rapport à la structure actuelle (classes sportives) :

- le système des classes « Sports-Etudes » est proposé jusqu'en classes terminales (dans le projet final) ;
- le projet « Sports-Etudes » est offert dans les deux ordres d'enseignement, secondaire et secondaire technique ;
- les classes ne contiennent que des élèves adhérant au projet « Sports-Etudes » ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au jeudi ;
- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires ; des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de pertes de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par :
    - le « splitting » d'une année scolaire ;
    - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations ;
    - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2).

<u>Organisation en 2007/2008 :</u>

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 7e	2	1
Classe de 3e	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 4 classes sportives : 72 élèves		

Organisation en 2008/2009 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7e	2	1
Classes de 6e	2	
Classes de 8e		1
Classes de 5e	1	
Classes de 4e	1	
Classes de 3e	1 (section C et D)	
Classes de 2e	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 10 classes : 199 élèves		

Horaire classes de 7e – 6e / 8e:

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	*08:05*	*08:55*	EPS	Cours	ES	Cours	PMG
Unité 2	*08:55*	*09:45*	EPS	Cours	ES	Cours	PMG
Unité 3	*10:00*	*10:50*	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	*10:50*	*11:40*	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 5	*11:40*	*12:25*	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	*12:25*	*13:10*	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	*13:10*	*14:00*	Cours	suivi	Cours	suivi	Cours
Unité 8	*14:00*	*14 :50*	Cours		Cours		Cours
Unité 9	*15:00*	*15 :50*	suivi		suivi		

Horaire de la classe de 3ième – 2ième :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	*08:05*	*08:55*	EPS ou ES	PPG ou ES	ES	PPG ou ES	Cours
Unité 2	*08:55*	*09:45*	EPS ou ES	PPG ou ES	ES	PPG ou ES	Cours
Unité 3	*10:00*	*10:50*	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	*10:50*	*11:40*	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 5	*11:40*	*12:25*	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	*12:25*	*13:10*	Cours	Cours	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	*13:10*	*14:00*	Cours	Cours	Cours	suivi	Cours
Unité 8	*14:00*	*14 :50*	Cours	Cours	Cours		Cours
Unité 9	*15:00*	*15 :50*	suivi	suivi	suivi		

5.3.1. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études

L'ENEPS est chargée de la coordination du volet sportif du SE. Les tâches et supports ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2008 :

Coopération et communication avec les fédérations et entraîneurs nationaux et/ou DTN :

liens entre les fédérations et l'école ;
transmission d'informations lors de réunions formelles et informelles avec les entraîneurs fédéraux et/ou DTN ;
recueil de feedback des entraîneurs et de responsables fédéraux ;

participation au développement du projet (membres dans la commission de pilotage) ;
organisation et évaluation des tests d'entrée (tests sportifs) qui ont eu lieu pendant 2 weekends (23, 24 et le 30, 31 mai) ;
donner un avis sur le volet sportif de la sélection des nouveaux(elles) élèves ;
organisation des cours PPG et PMG ensemble avec l'équipe des professeurs EPS ;
coordination des programmes d'entraînement des athlètes (p.ex. élaboration de fiches de communication et d'information sur les programmes des athlètes résumant toutes les charges hebdomadaires) en communication avec les entraîneurs ;
création et gestion des bulletins sportifs des élèves du SE afin de leur permettre d'avoir un feedback sur leur niveau sportif de la part des entraîneurs et des professeurs d'EPS ;
organisation et réservation des infrastructures sportives afin que les entraînements puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

sur le plan financier :

augmentation du budget pour les indemnisations des entraîneurs des Centres de Formation afin de permettre aux fédérations de couvrir les heures d'entraînement matinales supplémentaires dans le cadre du SE (lundi et mercredi de 8 à 10h) ;
financement de 2 psychologues qui sont au service du SE (au total 20h/semaine) ;
indemnisation d'un kiné jusqu'au 31 décembre 2008 (10h/sem.) ;
prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen, matin et après-midi) ;
contribution à un stage interfédéral organisé dans le cadre du SE.

Vu que la structure Sports-Études est en cours de développement et qu'une législation scolaire fait actuellement encore défaut, l'ENEPS s'est également engagée sur d'autres plans afin pouvoir garantir le fonctionnement quotidien ainsi que le développement futur du projet :

aide directe sur le plan administratif :

mise à disposition temporaire des services de l'ENEPS au niveau de la comptabilité et du secrétariat du SE (3 demi-journées/semaine) ;
organisation et coordination des rendez-vous pour les consultations médicales obligatoires ;
mise à disposition de services selon besoin.

5.4. Suivi Individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le programme et l'organisation des études pour les élèves pouvant faire valoir de bons résultats sportifs au niveau de compétitions internationales.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

Pour la rentrée scolaire 2007/2008, 13 sportifs profitent de la loi en question.

À la rentrée de l'année scolaire 2008/2009, l'ENEPS a organisé et coordonné 7 autres aménagements permettant à des sportifs(ves) talentueux(ses) ne pouvant intégrer la structure Sports-Études par leur choix de section ou de filière, de profiter d'une dispense de certains cours afin de pouvoir participer aux entraînements matinaux du mercredi ensemble avec le groupe SE. Des coopérations ont pu être réalisées avec les lycées suivants : EPF, LCD, LRSL, LTAM, LTC, LTJBM, LTPES.
Il est prévu d'amplifier ces coopérations dans le futur afin de permettre à un maximum de nos meilleures athlètes de profiter de la bonne qualité des entraînements matinaux du Sports-Études.

5.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée (SSEA)

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un souci majeur est celui de déterminer avec les sportifs soldats volontaires et leurs fédérations des programmes d'entraînement et de préparation aux compétitions cohérents et efficaces. Les membres de la section doivent utiliser pleinement le temps libre dont ils profitent pour les activités sportives. Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Forte de 9 membres au début de 2008, ladite section a atteint un effectif de 13 membres en fin d'année. Les demandes croissantes pour pouvoir intégrer le contingent (6 demandes annoncées pour 2009) démontrent le succès indéniable de la section. Le tableau ci-après illustre l'état des choses en fin de 2008 :

Relevé des soldats volontaires membres de la section de sports d'élite (SSEA)

	Nom	Prénom	Sport	Date incorporation Armée	Date admission SSEA
1.	PÉTRÉ	Sarah	Equitation	14 10 2002	24 02 2003
2.	SCHMIT	Marc	Voile	20 10 2003	22 02 2004
3.	ABENZOAR	Daniel	Athlétisme	04 10 2004	03 02 2005
4.	SCHOLTES	Tessy	Karaté	23.05.2005	16.09.2005
5.	EWEN	Marcel	Equitation	19 09 2005	30 01 2006
6.	FIEGEN	David	Athlétisme	19 09 2005	30 01 2006
7.	BOCKEL	Dirk	Triathlon	19 09 2005	30 01 2006
8.	ROSEN	Guy	Danse amateur	23 01 2006	02 06 2006
9.	DECKER	Gilles	Tir à l'arc	25 09 2006	30 01 2007
10.	PETERS	Kari	Ski de fond	22 01 2008	15 05 2008
11.	SAGRAMOLA	Chris	Football	22 01 2008	15 05 2008
12.	HAAN	Simone	Tennis de Table	19 05 2008	08 09 2008
13.	SCHROEDER	Eric	Handball	09 09 2008	(14 01 2009)

Les responsables des autorités publiques intervenant au niveau de la section, à savoir des représentants de l'Armée, du Comité olympique et sportif luxembourgeois et du Département ministériel des sports, se sont réunis à maintes reprises pour réorganiser au mieux la gestion d'un point de vue suivi administratif et sportif.

Selon un remaniement du règlement grand-ducal du 1er juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'Armée :

« [...] Le premier contrat du soldat volontaire porte sur 4 ans. [...] La durée maximale de service à l'Armée [...] » est dorénavant fixée à 8 ans.

6. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

6.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 47 secrétaires. En 2008, 10 744 examens ont été faits.

Outre les examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football se sont soumis à des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 45 plongeurs été examinés de façon spéciale.

4 sportifs seulement ont dû être déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont dû être déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils ont été orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur aptitude.

10% sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a entamé son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. La réalisation de ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :
- l'encodage en ligne des informations par les différents centres locaux d'examens ;
- la conservation de l'historique des examens médicaux.

Le nouveau système permet de traiter au plus vite les résultats dans l'intérêt des sportifs.

Depuis octobre 2008 tous les centres ont intégré le nouveau système.

Afin de répondre au mieux aux standards internationaux en médecine du sport, il est prévu d'adapter les examens réalisés au sein du service médico-sportif et de remplacer dorénavant le test de Ruffier par un électrocardiogramme au repos.
Le traitement de ces nouvelles données se fera également par le système de gestion intégrée. Tout au long de l'année 2008, le service *eLuxembourg* a assisté le service médico-sportif dans le développement de ce projet.

6.2. L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

210 jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Les sportifs intégrant la structure « Sports-Etudes » sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, kinésithérapeute et psychologue). Depuis octobre 2008 deux médecins spécialistes en médecine du sport (orthopédie et médecine interne) ont renforcé l'équipe existante.
Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également

participé activement à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...) organisés en avril et en décembre 2008.

Tout au long de l'année, bon nombre des sportifs blessés ou malades a été vu en urgence au service médico-sportif.

6.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2008, 63 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

6.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2008, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, les DMS et Ministère de la Santé.

6.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2008 la convention entre le DMS et le CRP santé a été reconduite. Le but est de mettre en œuvre au sein du centre d'études en Santé une activité de recherche en médecine du sport, répondant aux besoins spécifiques du DMS.

En 2007-2008 une étude rétrospective sur l'incidence des blessures aiguës et des lésions de surcharge chez les jeunes sportifs de haut niveau au Luxembourg a été réalisée et présentée au grand public.

En 2007-2008 3 études ont été réalisées :

- Un suivi prospectif des jeunes athlètes qui ont intégré la nouvelle structure « Sports-Etudes » (volume d'entraînement, de compétition et les risques de blessures).

- Une évaluation des aptitudes fonctionnelles des jeunes athlètes des centres de formation, associée à un suivi prospectif des blessures. Ceci a permis de dresser un profil à risque.

- Une étude centrée sur les qualités, les besoins des entraîneurs des clubs et des fédérations sportives encadrant des jeunes. Cette étude a abordé la question de la formation des entraîneurs et du soutien pouvant leur être apporté dans une perspective de maîtrise des lésions et blessures des sportifs.

6.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

La collaboration entre le service-médico-sportif du DMS et le service de médecine du sport du CHL a été intensifiée au courant de l'année 2008. Dans le cadre de la convention, 2 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison de deux demi-journées chacun au sein du service médico-sportif depuis octobre 2008.

6.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 168 contrôles ont été effectués en 2008, dont 98 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ces derniers 34 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et 55 hors compétition. Toutes les analyses étaient négatives.

En 2008 un nombre considérable de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été intensifiée.

Dans le cadre d'une convention avec le CRP Henri Tudor le projet de la mise en application du système qualité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a été développé tout au long de l'année. Un audit à blanc a été réalisé en novembre 2008. L'iso-certification de l'Agence est prévue pour mars 2009.

6.8. La lutte antidopage au niveau international

Lors de la 11ème conférence du Conseil de l'Europe des Ministres Responsables du sport réunis à Athènes-Vouliagmeni les 11 et 12 décembre 2008 les Ministres du Sport et les représentants du domaine sportif de 44 pays ont adopté trois résolutions portant sur l'éthique, l'autonomie et la coopération dans le sport.

A l'occasion de cette réunion, la candidature luxembourgeoise pour représenter l'Europe à partir du 1er janvier 2009 au sein du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA) a été retirée au profit du Secrétaire d'Etat aux Sports espagnol.

En revanche il a été convenu d'unir les efforts et de collaborer étroitement afin de renforcer l'action et l'influence des pays européens au sein de l'AMA, dont l'Europe reste le principal bailleur de fonds.

CAHAMA – Dans le cadre du Conseil de l'Europe et du groupe de suivi de sa Convention contre le dopage est mis en place *un comité ad hoc Forum européen de coordination pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA).* Le CAHAMA est l'organe approprié où des experts gouvernementaux ont accès aux informations relatives à la gouvernance de l'AMA, préparent les positions européennes sur les

questions politiques et participent ainsi aux processus décisionnels selon les aspirations de l'ensemble des Etats européens.

Lors de plusieurs réunions en 2008 ont notamment été analysés les Standards internationaux révisés de l'AMA et les relations entre l'AMA et les Gouvernements.

En 2008 la Commission Européenne a mis en place un groupe de travail sur la lutte antidopage qui s'est vu à deux reprises pour discuter principalement le Standard International sur les Données personnelles adopté par l'AMA et qui ne concorde pas suffisamment avec les exigences strictes sur la matière qui sont imposées par l'UE et ses états-membres. Le problème du transport aérien des échantillons des analyses de contrôle antidopage, la coopération avec les firmes pharmaceutiques et la criminalisation de la possession de substances interdites étaient également discutés lors des réunions.

En 2008, le chef du service médico-sportif a participé aux réunions du Comité d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques de l'AMA et du Groupe de suivi de la Convention contre le Dopage dans le Sport du conseil de l'Europe.

6.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Hombourg et Sarrebruck ont été entretenus.

7. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports a eu des initiatives propres et continue d'être organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il essaye surtout d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. Il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles ont pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi a été édité la 23e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir dans le Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

Le Département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de diverses journées nationales dans différents sports, entre autres par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée nationale de la Gymnastique, organisée par la FLGym
  Dimanche 31 mai 2008 au Centre national Sportif et Culturel d'Coque

- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
  Dimanche, 15 juin 200 à Diekirch (aal Schwämm)

- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
  Dimanche, le 15 juin 2008 à Ettelbruck

- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
  Dimanche, 22 juin 20078 à Clervaux

- City Jogging, organisé par la FLA
  Dimanche, 6 juillet 2008 à Luxembourg

- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
  Vendredi, 15 août 2008 à Remich

- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
  Dimanche, le 17 août 2008 à Schifflange

- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
  Samedi 23 et dimanche 24 août 2008 à Weiswampach

- Journée Nationale de la Natation

Dimanche, 30 novembre 2008 à Luxembourg (COQUE), à Dudelange et à Diekirch

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2008 a vu une participation à peu près identique à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, Colmar-Berg et Schifflange ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites reste à un niveau très intéressant. 909 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2008

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	451	343	83
16 – 39 ans	9	6	1
40 – 59 ans	1	3	
60 ans et +	12		
Total :	473	352	84
Total général :	909		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2007 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 21 juin à Schwalbach (D) à laquelle environ 300 participants luxembourgeois se sont déplacés. Cette organisation, devenue une tradition trouvera une suite en 2009 avec une fête analogue le 16 mai à Schifflange (L).

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants de 4 ministères assure la mise en œuvre de ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports s'est lancé sur cette voie par deux grands axes :

Quatre projets-pilotes (« Préizerdaul aktiv », « Beetebuerg bewegt sech », « Fit Wooltz » et« Fit Réiser ») sont en chantier et à des stades différents d'avancement. Ces projets ont pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants du sport dans ces communes, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune. Le projet « Préizerdaul aktiv » est arrivé à sa fin en 2008 ; un bilan positif a pu être tiré.

Le Département ministériel des Sports, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a lancé une initiative ayant pour but de promouvoir – à travers une campagne pluriannuelle – 4 activités physiques sportives dont la pratique a un grand potentiel d'effet sur la santé : la marche, la course à pied, la natation et la randonnée à vélo. Dans la campagne « Meter fir Meter » ces activités seront sélectivement promues ensemble avec les fédérations sportives régissant ce sport (FLMP, FLA, FLNS, FSCL) entre 2007 et 2010 et verront apparaître des programmes d'encouragement axés surtout sur des débutants et non-pratiquants. Ainsi pour 2008, la randonnée à bicyclette a fait l'objet de la campagne lancée avec la collaboration de la FSCL et s'adressant aux néophytes de la pratique du vélo. En collaboration très étroite avec la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (F.S.C.L.) une offre très vaste a été proposée avec, entre autres, 9 cellules d'accueil pour débutants et 32 sorties adaptées au savoir-faire de cyclistes peu expérimentés. Des mesures spéciales ont été soutenues, telle la « Velosschoul fir Erwuessener » du LVI. Une journée spéciale « Velos-Spaass zu Colmar-Bierg » organisée le 15 juin sur les circuits fermés de la GOODYEAR et du centre national des conducteurs a vu des offres de tous genres à l'adresse de groupes-cibles les plus divers.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent à 5 occasions en 2008 avec un stand :

- à l'occasion du « relais pour la vie » (13 avril),
- au Diddelenger Gesondheetsdag (28 juin),
- à l'exposition « Sport fir dech a fir mech » du 11 au 20 septembre au centre commercial « Belle Etoile » avec la parution d'une brochure sur les clubs sportifs luxembourgeois,
- aux « Walfer Bicherdeeg » du14 au 16 novembre,
- aux « Gesondheetsdeeg 60+ » du 20 au 22 novembre, journées organisées par La Belle Etoile s.a.

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission Européenne (Working Group « Sport and Health »), institué suite à la réunion informelle des Ministres de Sports 2005 à Luxembourg. Ce groupe de travail s'occupe actuellement de l'élaboration de recommandations européennes concernant les activités physiques nécessaires au maintien de la santé. Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles.

Interpellé par des fédérations sportives et par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sur la question du bénévolat dans les clubs sportifs, notamment sur le manque de bénévoles pour l'encadrement des jeunes, le Ministre des Sports a décidé de mettre en place un groupe de travail au sein de son département. Un premier papier de réflexion a été soumis pour avis aux représentants du mouvement sportif. La question a été soulevée au Conseil du Gouvernement et a provoqué une discussion beaucoup plus large sur le bénévolat en général et sur les problèmes soulevés également dans d'autres secteurs. Le Premier ministre ayant mentionné le problème dans sa déclaration sur l'Etat de la Nation et ayant promis que le Gouvernement présenterait une solution pour la fin de l'année, un groupe de réflexion interministériel, comprenant des représentants des ministères concernés, a été mis en place dont la coordination est assurée par de Département ministériel des Sports. Ce groupe de réflexion a ficelé un paquet de mesures qu'il proposera dans les meilleurs délais au Gouvernement.

8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

En effet le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives fut réinstallé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS nouvellement aménagé à cet effet, a été très fréquemment visité une fois de plus par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2008 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, après le transfert des archives à l'annexe Pulvermuhl, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2008 dont notamment :

-	Elsy Jacobs – Souvenirs
-	Josy Barthel – une vie pleine d'émotions
-	Le Luxembourg aux concours artistiques des JO
-	Olympic Moments – Pékin 2008
-	100 ans FLF (1908 – 2008)
-	Les luxembourgeois aux Jeux Olympiques

La première partie du projet de pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, a été achevée en 2007 avec en point de mire la mise en place d'une exposition permanente au Hall d'entrée de la COQUE. Ce projet suscite toujours un grand intérêt auprès du public nombreux présent à la COQUE.

9. WIBBEL AN DRIBBEL

Pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire s'est déroulée la 18e édition de cette action de promotion sportive d'été créée en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport;
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une douzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5e et 6e années primaires à la première et des 4e et 5e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont mené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007, l'action a été déplacée dans les installations du Centre national sportif et culturel « d'Coque ». Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures. Dès 2008, le site de la Coque a été maintenu sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries.

L'encadrement des enfants est assuré pendant toute la journée par une centaine d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations.

Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à la limitation du nombre des classes participantes pour les raisons énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2009, également à la Coque, est déjà programmée du 8 au 14 juillet.

Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2 069	134	61	82	34
1992	2 230	117	60	79	61
1993	2 496	145	69	72	61
1994	2 320	142	65	63	63
1995	2 022	119	63	74	86
1996	2 029	121	59	76	74
1997	2 079	122	51	58	84
1998	2 080	126	47	70	84
1999	2 578	157	70	77	82
2000	2 603	153	76	76	84
2001	2 561	151	72	85	82
2002	2 558	157	75	105	102
2003	2 591	160	72	100	97
2004	2 636	161	74	94	87
2005	2 639	166	71	111	78
2006	2 546	162	72	83	71
2007	2 581	162	74	117	77
2008	2 599	167	76	120	106

élèves participants

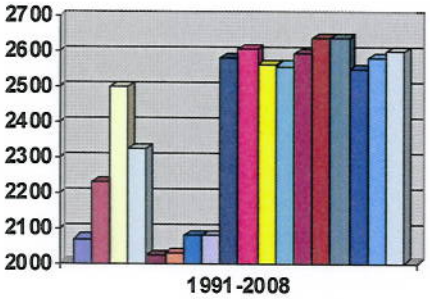

classes participantes

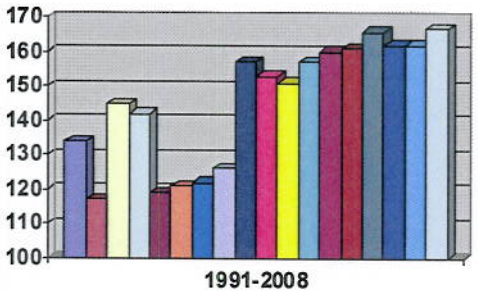

communes participantes

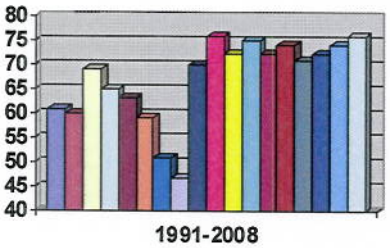

animateurs de sport-loisir

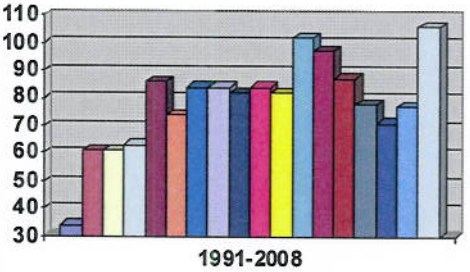

animateurs fédéraux

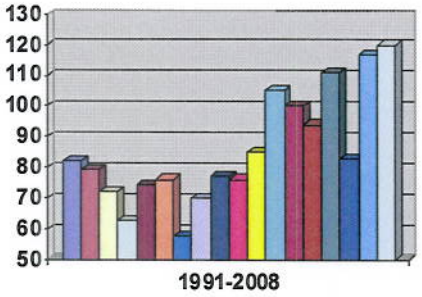

10. BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE

10.1. Base Nautique de Lultzhausen

Il est rappelé que depuis janvier 2007 l'ancienne base nautique, bien connue d'ailleurs sous la dénomination « Ferme Wealer », a été démolie pour faire place à une nouvelle infrastructure, tout à fait adaptée au caractère villageois, comprenant des tracts administratif, scolaire, sanitaires, de stockage et de maintenance/réparation.

Après les travaux de démolition et de déblayage, les travaux de construction ont démarré depuis mai 2007. Fin 2008, le clos et couvert du bâtiment fut achevé, et déjà depuis septembre 2008, divers corps de métiers se sont installés pour l'exécution des soumissions spécifiques, telles les installations électriques, sanitaires et de chauffage.

Comme la programmation des divers volets de travaux fonctionne sans heurts majeurs, des retards substantiels ne sont pas à attendre et le parachèvement de la nouvelle base peut être envisagé pour la fin 2009.

Il reste à ajouter que parallèlement au chantier principal, la remise souterraine existante au bord direct du lac a également été adaptée et modernisée pour former un ensemble fonctionnel lors de la mise en service définitive.

Pendant tout la phase de construction, les activités normales (initiations, classes scolaires, entraînements) ne sont pas au chômage, mais fonctionnent suivant un rythme très rigoureux et souvent difficile au moyen d'un certain nombre de containers mis à disposition par l'Administration des Bâtiments Publics.

10.2. Base Nautique de Liefrange

La base nautique en question est mise à disposition de la Fédération Luxembourgeoise de Voile. Elle est destinée à lui servir de pied-à-terre aux abords du Lac de la Haute-Sûre et elle est gérée pour le compte de l'organisme faîtier par le club de voile local – gestion d'ailleurs parfaite et en tant que père de famille.

En service depuis plus de dix ans déjà, ce bâtiment faisait également l'objet d'une révision complète, et en conséquence un certain nombre de travaux de réparation et de rénovation (peintures, carrelages, étanchéisations, maçonneries) ont été effectués tout au fil de l'année 2008. Les travaux en question n'ont pas entravé le fonctionnement normal des activités sportives.

11. EQUIPEMENT SPORTIF

11.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1er janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les cinq dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €

Pour l'exercice 2009, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 11.500.000 €.

Compte tenu du déroulement du 8e programme, d'un ralentissement d'exécution, de suppressions de plusieurs équipements prévus au départ ainsi que d'économies sur les coûts subsidiés des projets, un montant de 10.000.000 € ne sera pas versé au fonds d'équipement sportif comme alimentation pour le huitième programme quinquennal et l'enveloppe financière globale nécessaire est arrêtée à 110.000.000 €.

4 listes des projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux des respectivement 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1er septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Il s'agit en l'occurrence de 96 installations, dont 7 projets d'intérêt national, c.-à-d. :

9 halls multisports ;
10 halls des sports ;
6 salles des sports;
1 centre de salles sportives spécifiques ;
2 salles de gymnastique spécifiques ;
1 stade d'athlétisme ;
20 terrains des sports ;
1 centre de tennis ;
26 plaines multisports ;
12 piscines couvertes ;
1 piscine en plein air ;
1 patinoire (installation d'intérêt national) ;
1 piste cycliste (projet d'intérêt national) ;
1 centre national de boules et pétanque ;
1 centre national de quilles ;
1 stade d'eau vive (projet d'intérêt national) ;
1 centre de tir à l'arc à grande distance (installation d'intérêt national) et
1 aérodrome (installation d'intérêt national).

84 projets sont en service, 7 projets sont en construction et 5 projets sont au stade de l'étude.

Il est à relever que le 8e programme n'est plus grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par cinq dotations afférentes de 3.000.000 € en 2003 et 2004 et de 3.500.000 € en 2005, 2006, 2007.

Depuis 2003, 60 projets de rénovation ont pu bénéficier de ce nouveau fonds, c.-à-d.

22 halls sportifs,
28 terrains de football,
3 stades d'athlétisme,
11 installations de tennis,
3 piscines,
2 piscines de plein air,
4 terrains multisports,
1 patinoire,
2 boulodromes
1 stand de tir aux armes sportives
1 terrain d'aviation..

11.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté en 2008 par une première dotation de 5.000.000 €.

Pour l'exercice 2009, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Le programme prévisionnel s'adresse à quelque 27 communes ainsi qu'à 6 fédérations sportives et vise en gros la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 7 halls multisports,
- 7 halls des sports,
- 3 équipements de football,
- 5 terrains multisports,
- 3 piscines couvertes,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

7 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 stade de football,
- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

A l'instar du 8e programme, la loi du neuvième programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par une première dotation afférente de 3.500.000 €. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2009.

12. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. Réunion consultative du Comité International Olympique avec des ministres des sports européens le 29 janvier 2008 à Lausanne

En date du 29 janvier 2008, le Ministre des Sports a assisté ensemble avec divers autres ministres des Sports européens et leurs représentants à une réunion consultative à Lausanne avec le Comité International Olympique (CIO) et les délégués de plusieurs fédérations internationales.

Dans l'optique du dialogue entre les gouvernements et le mouvement olympique, cette première rencontre, convoquée sur initiative luxembourgeoise, a marqué une étape concrète vers une plus grande collaboration, alors que le sport figurait dans le traité de Lisbonne. Les discussions ont donc été axées sur le rôle accordé au sport dans le nouveau traité de l'UE et la prochaine mise en œuvre de cette disposition.

Ont été particulièrement évoquées lors de cette réunion l'autonomie et la spécificité du sport, et les ministres de l'UE et le mouvement olympique se sont entendus sur le principe de réunions consultatives régulières qui engloberaient également la commission et le parlement européens.

Du fait du « non » irlandais en juin à la constitution européenne, il dût être déchanté de voir dans l'immédiat entrer en vigueur le Traité de Lisbonne et d'avoir enfin l'assise officielle du sport en tant que tel dans l'ensemble réglementaire de l'UE.

12.2. Réunions informelles des Ministres des Sports UE

Précédées chaque fois par une réunion des directeurs des sports les 4 et 5 février à Brdo en Slovénie et les 30 et 31 octobre à Paris (Versailles), il y eut en 2008 deux réunions informelles des Ministres des Sports de l'UE le 17 mars à Brdo et les 27 et 28 novembre à Biarritz, ainsi qu'une réunion exceptionnelle en date du 11 août à Pékin à l'occasion des Jeux Olympiques.

12.2.1. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Brdo (Slovénie) le 17 mars 2008

Les débats ont tourné essentiellement autour de l'avancement du plan d'action « Pierre de Coubertin » pour la réalisation des objectifs définis au Livre Blanc sur le sport présenté par la Commission européenne en juillet 2007 et qui constituent en ce moment le succédané à la non mise en vigueur du Traité de Lisbonne avec l'inscription formelle du sport.

Du côté luxembourgeois fut saluée avant tout l'innovante décision slovène d'organiser simultanément une réunion des ministres des sports et une réunion des comités olympiques européens. L'initiative slovène a ainsi été bienvenue comme suite logique dans l'intensification du dialogue entre les gouvernements et le mouvement sportif, et ceci notamment après la réunion précitée du 29 janvier avec divers Ministres des Sports de l'UE et d'importants représentants du sport organisé européen au siège du CIO à Lausanne.

Des discussions gravitant autour de l'autonomie du sport, des exceptions et spécificités, du dialogue structuré fut retenu dans une résolution structurée qu'il était

désormais grand temps de réagir, non dernièrement afin d'éviter qu'il n'appartienne aux tribunaux de résoudre les problèmes pendants du sport européen.

12.2.2. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Pékin le 11 août 2008

La réunion en question fut organisée à l'occasion et dans le cadre des Jeux Olympiques à Pékin. L'invitation parvint à l'initiative du Ministre des Sports de Slovénie et donna lieu à une passation de pouvoirs entre la Présidence slovène et la Présidence française en présence des présidents des comités olympiques de l'Union européenne.

L'occasion fut essentiellement saisie par les représentants du gouvernement français, la Ministre des Sports et le Secrétaire d'Etat chargé du Sport, pour annoncer et présenter les trois principaux objectifs de la Présidence française dans le domaine du sports, à savoir :

- mettre en valeur le rôle sociétal du sport,
- souligner la place qu'occupent les activités physiques et sportives dans le développement économique, et
- contribuer à une bonne gouvernance du sport.

12.2.3. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Biarritz les 27 et 28 novembre 2008

Pendant la réunion, les débats ont fait ressortir clairement l'importance économique croissante du sport en Europe, notamment son incidence sur la définition des politiques sportives, sur l'organisation des grandes manifestations sportives sur le territoire de l'UE et sur l'orientation de l'emploi.

La Présidence française présenta également un rapport sur le financement public et privé du sport dans les Etats membres de l'UE. Il ne fut pas omis, à ce sujet, de souligner divers soucis en relation avec les risques qui pèsent aujourd'hui sur le financement durable du sport en Europe, tels les aléas des financements privés ou l'affaiblissement progressif du bénévolat.

En outre, il a été noté avec satisfaction les notables progrès enregistrés depuis 2007 dans la mise en œuvre du Livre Blanc sur le sport et du plan d'action Pierre de Coubertin adoptés par la Commission européenne, qu'il s'agisse de promotion des valeurs sociétales du sport, d'évaluation de l'impact économique des activités physiques et sportives, ou de contribution à une bonne gouvernance.

Dans leur déclaration finale, les ministres ont

- rappelé que la déclaration de Nice de décembre 2000 s'était prononcée la première fois pour la préservation des caractéristiques du sport ;
- salué la mise en place d'un dialogue constructif avec le mouvement sportif européen, à l'occasion de l'organisation à Biarritz par la Commission européenne les 26 et 27 novembre 2008 du premier Forum européen du sport ;
- noté avec intérêt la position commune du mouvement olympique et sportif européen et international sur la spécificité et l'autonomie du sport ;

- rappelé leur attachement aux principes de subsidiarité, d'autonomie et d'autorégulation du sport ;
- décidé, à l'issue de leurs travaux, d'apporter leur soutien aux efforts à déployer par la Commission UE afin que soient données de plus claires orientations juridiques sur l'application du droit communautaire aux organisations sportives concernant les problèmes prioritaires auxquels elles sont confrontées.

Tel que prévu au plan d'action « Pierre de Coubertin », la Commission UE a organisé aux dates des 26 et 27 novembre, ensemble avec les responsables de la Présidence française et donc pratiquement à la veille de la réunion ministérielle, le **Forum européen du Sport** également à Biarritz. Le Forum européen du Sport s'applique à réunir sur sa grande plateforme internationale tous les acteurs non gouvernementaux du mouvement sportif européen pour faire l'inventaire des doléances et soucis dans le cadre des problèmes pendants. A l'invitation des organisateurs, le Ministre des Sports luxembourgeois y articula une vue gouvernementale sur l'autonomie et les spécificités du sport et appela à la Commission européenne à clarifier l'application du droit communautaire aux organisations sportives.

12.3. Voyage d'études au Centre d'excellence en médecine du sport à Oslo

En voyage de travail en Norvège, le Ministre des Sports a rendu visite le 26 mai 2008 au « Oslo Sports Trauma Research Center » (OSTRC), Centre d'excellence en médecine du sport.

A l'occasion de cette visite des plus instructives, les experts norvégiens, avec à leur tête le professeur Lars Engebretsen, nouveau responsable des activités scientifiques au sein du CIO, ont présenté à la délégation luxembourgeoise un large aperçu des activités et travaux de recherche en matière de prévention des blessures sportives.

Avec grand intérêt a été noté le système unique et particulièrement efficace de collaboration entre l'Etat, le centre hospitalier universitaire d'Oslo, le Comité national olympique et sportif, la loterie nationale et d'autres partenaires du secteur privé.

Lors de l'entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux Sports norvégien divers sujets d'actualité ont été abordé, tels les Jeux Olympiques à Pékin, la mise en place du Code mondial antidopage révisé, les problèmes du bénévolat, et des possibilités de collaboration entre les deux pays ont été sondées.

12.4. Conseil de l'Europe

12.4.1. Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg

Conformément à la décision des ministres européens du sport en octobre 2006 à Moscou, le Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) a été remplacé par la mise en place dès janvier 2008 d'un nouvel Accord Partiel Elargi pour le Sport (APES). Les pays adhérents (19 dès le départ) ont décidé d'instituer un comité directeur pour le nouvel Accord Partiel et de le charger de l'élaboration d'un programme politique pluriannuel et d'un programme d'action annuel, à fixer suivant les problèmes pendants.

Conformément à cette mission, le nouveau comité directeur s'est réuni trois fois aux mois de mai, de juillet et de septembre pour définir le programme politique pluriannuel de l'APES comme suit :

- développer de stratégies pour les politiques du sport et définition de normes reflétant l'importance du sport dans la société moderne ;
- favoriser et assurer la coordination des politiques et normes relatives au sport des Etats parties afin de soutenir des pratiques sportives saines et respectueuses des valeurs éthiques ;
- proposition de politiques du sport au niveau international ;
- suivre l'application de la Charte européenne du sport et du Code d'éthique sportive dans les Etats membres de l'Accord ;
- mettre en œuvre d'activités de coopération intergouvernementale dans le domaine du sport ;
- préparer régulièrement des réunions au niveau ministériel, ouvertes à la fois aux membres de l'APES et à tous les autres Etats parties à la Convention culturelle européenne ;
- accepter comme candidature pour l'organisation d'une première réunion ministérielle vers la fin de l'année la Grèce (Athènes).

Il fut en outre retenu d'intensifier la coopération avec l'Union européenne et d'intensifier le dialogue avec les organisations non gouvernementales du sport.

12.4.2. Conférence des Ministres européens en charge du sport à Athènes

Sous les auspices du gouvernement de la Grèce d'une part et du Conseil de l'Europe d'autre part a été organisée, les 11 et 12 décembre à Athènes, la première réunion des Ministres des Sports et des représentants du domaine sportif européen orchestrée par l'Accord Partiel Elargi dans le Sport.

L'ordre du jour de la conférence comporta, outre les rapports d'activité des comités de suivi des conventions contre le dopage dans le sport et contre la violence dans le sport, les deux sujets principaux :

1. positionnement et redéfinition de l'éthique, de l'autonomie et de la coopération dans le sport contemporain ;
2. coopération paneuropéenne dans le Sport avec en partie enlier l'analyse de l'investissement des pouvoirs publics européens dans l'Agence Mondiale Antidopage et la désignation d'un membre pour le Comité Exécutif de l'AMA.

Le ministre luxembourgeois, interpellé et incité par de nombreux collègues, s'était porté candidat pour le poste en question. A l'apparition d'une deuxième candidature avec la promesse d'un apport substantiel en ressources humaines et l'engagement de personnel pour la lutte antidopage en Europe, il se désista au profit du Ministre des Sports espagnol.

Des discussions ont résulté trois résolutions, adoptées par plus de 100 participants des 44 pays représentés.

1. La première de ces résolutions porte sur les questions liées au droit à la protection de la vie privée dans le cadre des mesures de lutte contre le dopage, telles que définies dans la norme internationale pour la protection des renseignements personnels établie par l'AMA. Il y a la préoccupation que

le rôle de l'Europe et l'influence des autorités publiques au sein de l'AMA ne sont pas reconnus à leur juste valeur et qu'un meilleur équilibre est à trouver à ce propos.

Elle vise également le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour les intiatives prises dans le domaine sportif, et encourage les Etats membres et les ONG à participer davantage aux activités de l'Accord Paritiel Elargi sur le Sport (APES).

2. La deuxième résolution, consacrée à l'éthique, propose de mettre à jour le Code d'éthique sportive du Conseil de l'Europe de 2001 afin de mieux répondre aux enjeux éthiques posés par des phénomènes aussi variés que le trucage de matches, les paris sportifs en ligne, les problèmes de corruption ou encore le dopage par la manipulation génétique.

   Elle invite instamment les autorités compétentes à poursuivre en justice tous les responsables de la traite des êtres humains dans le sport, tout en appelant à l'adoption de mesures d'harmonisation afin de contrer les avancées techniques dans le dopage.

3. Enfin, la troisième résolution souligne qu'il importe de préserver l'autonomie du mouvement sportif face à de nombreux facteurs tels que la place croissante de la dimension économique dans le sport, qui peut comporter un risque de dépendance à l'égard des sponsors et des investisseurs, voire des porteurs.

12.5. Conseil de l'Union Européenne

Dans le cadre des conclusions de la Présidence française du Conseil qui s'est tenu les 11 et 12 décembre 2008 à Bruxelles, l'annexe 5 reprend la Déclaration ci-après sur le Sport.

- Le Conseil Européen reconnaît l'importance des valeurs attachées au sport, essentielles à la société européenne.

- Il souligne la nécessité de prendre en compte les caractéristiques spécifiques du sport, au-delà même de sa dimension économique.

- Il se félicite de la mise en place d'un dialogue constructif dans le cadre du premier Forum européen du sport organisé par la Commission européenne.

- Il appelle au renforcement de ce dialogue avec le Comité international olympique et les représentants du monde sportif, notamment sur la question de la « double formation » sportive et éducative des jeunes.

13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

13.1.1. Le bâtiment central

En 2008 a eu lieu la troisième phase du programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui prévoit, sur une période de quatre exercices, l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

13.1.2. Projet sports-études

Deuxième phase du renouvellement et du perfectionnement de l'équipement de la cuisine.

Aménagement d'une cafétéria avec un espace vaisselle dans le hall des sports.

Aménagement de deux étages de conteneurs sur l'aire du lancer de poids accueillant six classes supplémentaires, les bureaux administratifs, une salle de séjour et une bibliothèque.

Pour les exercices 2009 et 2010 il est prévu d'ajouter un troisième étage au tract de conteneurs, d'aménager un nouvel espace vaisselle pour la restauration, de procéder à l'agrandissement du grand réfectoire et de connecter des chambres froides avec la cuisine.

13.1.3. Le stade multisports

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2010/2011.

13.1.4. Le garage des véhicules automoteurs

Prise en service des garages des véhicules automoteurs modernisées et agrandies permettant non seulement l'entreposage des machines d'entretien et des différentes voitures utilisatrices, mais également un meilleur service d'entretien par le personnel ouvrier sur place.

13.1.5. Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl

Réoccupation des bureaux et autres locaux rénovés par le service sport-loisir et du patrimoine sportif du département ministériel des sports.

13.1.6. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2008

Recettes : 107.099 €
Frais de fonctionnement courants : 430.000 €
Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 25%

13.1.7.1. Service logement-restauration

En 2008, le service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.236	4.967	24.783

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis avant les entraînements.

13.1.7.2. Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sports-études et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.800 heures
Salle de classe 2 :	1.800 heures
Salle de classe 3 :	1.100 heures
Salle de classe 4 :	1.100 heures

13.2. Installations sportives

13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8920

14. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE

Cette année 2008 a été une année de consolidation pour les activités ayant déjà atteint leur rythme de croisière au Centre des salles et de poursuite du développement des activités de services. Le Centre aquatique a dû être fermé pendant plus de trois mois en raison de sa rénovation alors que le Centre des salles a enregistré une hausse sensible de la fréquentation.

14.1. Le sport

14.1.1. Le sport fédéral

- Entraînements et manifestations sportives

Le Centre accueille 25 fédérations, soit 4 de plus qu'en 2007 (La FLMP, la FLC et la FLMBB et la SLKS affiliées au C.O.S.L.), dont 13 s'entraînent régulièrement.
L'ensemble des heures d'entraînements effectuées par les différentes fédérations au cours de l'année 2008 correspond à une mise à disposition d'espaces annuelle de 17492,25 heures.
66 manifestations fédérales, représentant 3770,50 heures de mises à disposition d'espaces, se sont déroulées en 2008, dont parmi les plus représentatives :

- FLVB : Novotel-Cup 2008, Finales des Coupes, Qualification small countries division
- FLA : 7 meetings, dont l'International Pedus-Meeting
- FLF: Futsal Cup 2008, Tournoi U-15
- FLBB : ½ Finales et Finales de la Coupe de Luxembourg et de la Coupe des Dames, Qualifications aux Championnats d'Europe, Championnat d'Europe C Dames
- FLTT : Championnats nationaux, 3rd Lux-Open et Championnats internationaux pour Jeunes
- FLAM : Championnats nationaux (karaté kata et kumité, judo)
- FLH : Qualifications aux Championnats d'Europe, ½ Finales et Finales Coupes de Luxembourg
- FLTRI : Indoor Triathlon 2008
- FLNS : Cij-Meet, 4th Open Nationals et des compétitions de plongeon
- FLKB : Tournoi international de Korfball
- FLGym : Journée Nationale de la Gymnastique
- DSFL : 7th €urochampionships
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2008
- Et aussi : FLMP, SLKS, FLMBB, FLDE...

- Les compétitions de niveau international

Les manifestations d'envergure internationale sont reconduites et de nouvelles compétitions assurent à la Coque et au Grand-Duché un rayonnement européen. Ci-après à titre d'exemple :

- FLNS : 10th Euro-Meet, 7 records battus, participation de Thomas Lurz, classé 3ième aux Jeux Olympiques de Pékin sur 10 km nage en eau libre
- FLBB : Tournoi moins de 18 ans hommes très relevé, avec la participation des meilleures équipes européennes (Russie, France, Turquie, Lituanie et l'Espagne)
- FLH : Match de qualification aux Championnats d'Europe Luxembourg-France, engouement sans précédant pour un match de handball, plus de 4000 spectateurs

- Les stages de groupes sportifs internationaux

En 2008, 4 stages à vocation internationale ont étés organisés par les fédérations sportives luxembourgeoises. On relève notamment :

- FLAM : Stage international d'Aïkido
- FLTRI : Stage triathlètes hollandais et suisses
- FLTT : Formation internationale d'arbitres
- FLVB : Stage de l'équipe d'Azerbaïdjan

Des fédérations et clubs étrangers apprécient également les infrastructures de pointe et la gamme complète de services offerte par la Coque. A titre d'exemple parmi les 20 stages qui ont été organisés en 2008, on citera :

- Les stages de natation de clubs et fédérations étrangères (Finnish Swimming Association, Royal Brussels Poséidon, Club sportif du Val D'Oise, Düsseldorfer Schwimmklub, Swimming Natation Canada...).
- Les stages d'athlétisme de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme, de l'équipe d'Ile de France.
- Le stage d'athlétisme du Qatar est reconduit pour la quatrième année consécutive pour une durée d'un mois, avec la participation de Rashid Shafi Al-Dosari, qui avec un lancer de 62,55 mètres s'est classé 10e des Jeux Olympiques de Pékin du lancer de disque hommes.

14.1.2. Le sport scolaire

- Une constante évolution malgré la fermeture temporaire du centre aquatique

La fréquentation, avec 143.682 élèves, n'a connu une baisse que de 2,78% en dépit de la fermeture du Centre aquatique lors des travaux de rénovation du 16.06.2008 au 28.09.2008.

- La limite de capacité du centre

16200 heures de mise à disposition d'espaces sont réservées pour les besoins de l'Education Nationale. Ce quota ne suffit déjà plus à satisfaire les demandes. Or l'année 2008 a été celle de la phase de développement des Sports-études. Pour l'année scolaire 2007/2008 le CNSC a mis à disposition 3 espaces au Centre des salles à raison de 1,50 heures par cours (soit 162 heures annuelles).

A la rentrée 2008/2009 ce sont déjà 9 espaces au Centre des salles et 8 espaces au Centre aquatique à raison de 1,50 heures par cours qui sont mis à disposition. Ces 17 espaces représentent 918 heures par an.

La nouvelle année scolaire 2009/2010 laisse entrevoir une augmentation sensible des activités des Sports-études.

Vu la priorité accordée à celui-ci et compte tenu du fait que ces heures viennent en déduction des créneaux attribués aux établissements scolaires relevant de l'Education Nationale, deux problèmes se posent : des classes non prioritaires sont refusées faute d'espace disponible et la rotation des espaces par trimestre (qui permettait aux classes de pratiquer toutes les disciplines de leur programme) ne peut plus être garantie aux classes encore accueillies par la Coque.

En dépit de l'optimisation des plannings qui a permis de dégager 46 espaces supplémentaires par semaine, le Ministère de l'Education Nationale a dû opérer des

choix en fonction des créneaux horaires requis par les établissements scolaires et des besoins d'espaces en fonction du type d'activité envisagée.

Les problèmes de trop-plein ne pourront plus être surmontés à partir de l'année scolaire 2009/2010.

- Les manifestations sportives d'élèves

Huit manifestations de sport scolaire, 885,50 heures de mises à disposition, ont été organisées en 2008 :

- Pour sa troisième édition, le « Wibbel and Dribble » organisé par le Département Ministériel des Sports a réuni 2750 élèves. Au fil des années, cet événement est devenu un rendez-vous attendu des écoliers du primaire du Grand-Duché de Luxembourg.
- Le Département Ministériel des Sports a organisé cette année « Meter fir Meter » un relais auquel ont participé 1000 élèves du Grand-Duché.
- « Freed mat Liichtathletik » et le « Butzendag » organisés par la LASEP auxquels ont participé 200, resp. 400 enfants.
- La LASEL a organisé ses championnats de natation et de karaté ainsi que « Fun in athlétics » en réunissant une centaine d'élèves.
- Le Lycée Technique des Professions de Santé a renouvelé l'action « Health Virus Day »

14.1.3. Le sport loisir

- Les utilisations individuelles

L'intérêt des particuliers pour le sport loisir, notamment à travers la « Multi Fit » et les cycles de cours de la Coque Kaart a connu cette année encore un bel essor : avec 28.596 entrées, ce secteur connaît une croissance de 6,73 % malgré les travaux du Centre aquatique qui auraient pu rendre momentanément la Coque Kaart moins attractive.

En fin d'année, trois nouveaux cours sont venus compléter l'offre déjà variée de la « Multi Fit » : Step and Tone, Tearobics et Stretching.

- Le sport d'entreprise

Avec 10932 participants c'est le secteur qui a connu la progression la plus rapide avec 60,81%. Cette poussée est d'autant plus intéressante qu'aucun démarchage n'a été effectué et qu'elle n'est le fruit que du bouche à oreille et des contacts spontanés.

- L'ING Europe marathon

Si le nombre de coureurs est resté stable à 7500 pour cette troisième édition 4500 spectateurs étaient à l'arrivée, 2000 en 2007. L'événement a rassemblé près de 20.000 personnes dans la Coque et dans ses alentours directs, preuve de l'intérêt que suscite ce rendez-vous sportif luxembourgeois.

14.2. Les conférences et séminaires

Après plusieurs années de forte croissance, cette sphère d'activités s'est stabilisée avec 4954 participants.

S'il n'existe pas de règle sur l'envergure et l'assistance de ces conférences qui vont de 10 à 300 personnes, une tendance va vers une utilisation régulière voire systématique des installations et vers l'organisation de plus en plus de cycles de conférences thématiques /séminaires sur plusieurs semaines.

Il est à noter que la plupart des conférences sont accompagnées par les services des différents points de restauration de la Coque.

Un grand groupe a cette année organisé une fête de la Saint Nicolas au profit des enfants de son personnel (3500 enfants et parents).

- Les expositions

Deux expositions étroitement liées au sport ont marqué 2008 :

- « Du sport à l'art, passionnément... » regroupait des peintures, dessins, sculptures et photos réalisés par des sportifs d'antan et d'aujourd'hui ;
- L'exposition Josy Barthel proposée à l'occasion de la remise des décorations à d'anciens champions olympiques.

14.3. Les spectacles

- Des manifestations caritatives

La Coque accueille pour la deuxième année consécutive le « Relais pour la Vie » pour lequel la mobilisation n'a pas failli. Cette rencontre de la solidarité à travers le sport est aussi une occasion de s'informer sur le cancer et sa prévention.

- Des manifestations variées

Pour sa deuxième édition, le Military Tatoo a connu un succès si grand qu'une deuxième date a dû être programmée. 8000 spectateurs ont répondu présent au Télévie dans le cadre duquel cette manifestation était organisée.

- Des manifestations sport-spectacle

Pour la première fois au Luxembourg, une manche de l'ATP Senior Tour a réuni les légendes du tennis (Borg, Mac Enroe, Lecomte, Villas, Goudenbour , Bahrami, ...) et quelque 6 500 spectateurs sur 4 jours. L'organisateur a mis en place des prix étudiés afin de permettre à tous de partager cette fête tennistique et en association avec la Coque il a invité à ce spectacle les établissements scolaires.

Le WWE Smack Down a passionné 3800 spectateurs venus de tous horizons.

Avec la FLSG la Coque a proposé le Cirque de Moscou on Ice. Dans le cadre de sa mission d'organiser des manifestations susceptibles d'attirer un large public, la Coque a pratiqué une politique tarifaire très attractive, notamment avec des billets famille « 1+1 » et des formules associant la restauration familiale de la Perla. La soirée de Gala du lendemain a associé gastronomie et spectacle. En alternance avec le Cirque de Moscou on Ice, la Coque a porté sur le devant de la scène des artistes luxembourgeois tels John Rech, Thorunn, Dream Catcher, Marc Demuth&Sofia Ribeiro, Pascal Schumacher et autres. Quelque 2600 spectateurs ont assisté à ces deux spectacles.

- Des moyens humains et techniques importants

La Coque s'associe activement aux fédérations lorsque les ressources bénévoles sont insuffisantes pour l'organisation d'évènements de grande ampleur. Elle gère et prend en charge la production, la gestion multimédia sur site, le ticketing, la sécurité.
Les investissements et adaptations réalisés lors des dernières années ont permis de créer un environnement audiovisuel de haute qualité pour répondre aux exigences des manifestations sportives dont les aspects médiatique et spectaculaire sont de plus en plus marqués. La régie de ces équipements est assurée par les équipes professionnelles et les partenaires de la Coque.

14.4. La restauration et l'hébergement

Avec 7395 nuitées le taux d'occupation croît de 2,86%. L'hébergement, dont les réservations sont étroitement liées aux manifestations et stages sportifs, conforte son caractère accessoire indispensable.
La restauration

Pendant la réfection du Centre aquatique, la Perla et le Dive Inn ont dû être fermés pendant plus de trois mois. Cependant avec 115.461 visiteurs, la restauration a connu une hausse de fréquentation de 65,62 %.

En effet, la Coquille a confirmé son ancrage régional en mettant régulièrement à l'honneur des produits du terroir et en proposant des vins luxembourgeois à la carte, elle a fidélisé et développé sa clientèle locale des affaires.

A la réouverture, la Perla a consolidé son concept de cuisine méditerranéenne en proposant des pizzas fraîches qui correspondent aux attentes de la clientèle loisirs et en élargissant sa gamme de pâtes et son buffet de crudités et salades pour satisfaire encore mieux les besoins des sportifs.

Le Dive Inn permet de vivre la retransmission en direct des grands événements sportifs.

La gamme « bio » du Fresh and Fitness corner s'est enrichie et connaît un succès grandissant.

Le banqueting et le catering connaissent aussi une forte augmentation de 42,92%. Ceux-ci sont assurés par le service de restauration de la Coque selon l'envergure en association avec le Traiteur Maison.

14.5. Les travaux de rénovation du Centre aquatique

- Les travaux

Les travaux ont été organisés et coordonnés avec l'Administration des Bâtiments Publics de façon à limiter au maximum la fermeture du Centre aquatique.
Le bassin d'entraînement est resté ouvert aux fédérations et aux groupes sportifs pendant cette période pour garantir la continuité de l'entraînement et de l'accès aux clients de l'hébergement le matin de 7 à 10h00.
La validité des abonnements au Centre aquatique a été prolongée de 5 mois pour tenir compte des éventuels retards et des désagréments causés aux clients.

- La réfection de la façade vitrée

La rénovation de la façade d'origine était une priorité notamment en terme énergétique. Au-delà de l'impact énergétique, qui ne pourra être chiffré que lors des années à venir, on apprécie d'ores et déjà l'étanchéité et la lumière naturelle.
Ces travaux se sont déroulés selon le planning prévu. Ils furent mis à profit pour réaliser d'autres réfections et aménagements tout aussi urgents au Centre aquatique.

- Les travaux d'entretien

Une nouvelle chape isolée a été réalisée. La plage et la tour de plongeon ont été revêtues d'un carrelage clair et antidérapant.
La pataugeoire, agrandie et munie de jeux aquatiques pour les très jeunes enfants à été réaménagée.
L'Administration des Bâtiments Publics a mis en place une bâche tampon pour le bassin plongeon afin de réaliser de substantielles économies d'eau.

- Les vestiaires

Les vestiaires et les sanitaires ont été entièrement refaits selon les normes d'hygiène en vigueur. Ils offrent désormais des cabines individuelles, 8 vestiaires collectifs pour les écoles et fédérations, de nouveaux casiers de différentes tailles avec un nouveau système de fermeture et des installations sanitaires flambant neuf.
Les vestiaires du sous-sol ont aussi fait l'objet de rénovations et réparations de moindre envergure.

De grands efforts ont dû être consentis par tous les intervenants pour terminer les travaux dans des délais extrêmement serrés.

- Le centre de détente

Le Centre de détente est de nouveau accessible au public depuis le 21.10.2008 , le planning des travaux ayant été respecté grâce à une coordination étroite avec les travaux de réfection de la façade menés par l'Administration des Bâtiments Publics.

Le Centre de détente offre maintenant une gamme complète d'installations en vue de la régénération pour les sportifs et pour toutes les personnes soucieuses de leur bien-être et de leur santé avec un sauna finlandais moderne (80°C - 20 pers.), un sauna finlandais rustique (90°C - 26 pers.), un bio sauna (60°C - 20 pers.), un hammam, un tepidarium, des douches à thèmes, des bains de pieds, un bassin chaud, un bassin froid, un whirlpool, une cabine à neige, deux zones de relaxation.

Il est désormais agrémenté de vestiaires, d'une salle de fitness, d'un bar pour se désaltérer ou prendre de petites collations, prochainement encore de solariums et d'un espace massages.

Un projet à l'extérieur est en cours de planification.

- La sécurité

Le système d'accès

Face à l'augmentation forte de sa fréquentation et pour répondre aux règles de sécurité posées par les instances compétentes, la Coque devait se munir d'un système d'accès performant et précis, notamment pour réagir promptement en cas

d'accident/incident. Il est désormais possible de savoir exactement combien de personnes se trouvent dans quel secteur du Centre.

Au-delà de cet aspect, le système unifié est d'une grande souplesse et permet aux utilisateurs moyennant la Coque Kaart, d'effectuer les paiements dans tous les Centres de la Coque sans repasser par la caisse.

Ce nouveau système a été aussi l'occasion de revoir l'implantation de la caisse du Centre aquatique. Elle est munie du matériel informatique et offre jusqu'à trois postes de travail concomitants en cas de forte affluence. Un poste d'accueil destiné aux établissements groupes scolaires et sportifs est actuellement à l'étude.

- Les autres travaux de mise en sécurité

Les travaux de mise en conformité de l'éclairage de secours et de l'installation de détection incendie sont tout à fait parachevés.
Les portes et les chemins d'évacuation ont été également adaptés et un système de vidéosurveillance sera prochainement opérationnel pour améliorer encore la sécurité des personnes et la protection des locaux.

Les changements pratiques

- Le bilan après un trimestre

A la réouverture, le personnel de la Coque, avec le personnel externe appelé en renfort, a fait preuve d'une patience pour expliquer et accompagner les usagers. Une fois les nouvelles habitudes assimilées et les derniers ajustements après le test grandeur nature de l'ouverture, le système s'avère performant et a convaincu l'immense majorité des utilisateurs.
En trois mois d'exploitation, le Centre de détente compte déjà 2.754 entrées.

- L'adaptation des horaires du centre aquatique

La plage horaire proposée a été étendue le dimanche pour permettre aux familles de passer une journée au Centre aquatique et Centre de détente.

Statistiques

	Nombre d'utilisateurs et spectateurs		
Secteur	Centre des salles	Centre aquatique	Total par secteur
Activités sportives fédérales et scolaires	84516	88677	173193
Activités sportives des particuliers	37609	90069	127678
Spectateurs des manifestations sportives	54870	1870	56740
Spectateurs des événements de grande envergure	29900		29900
Conférences, séminaires et visites	4954		4954

Restauration	41400	73600	115461
Hébergement	7395		7395
TOTAUX	**260644**	**254216**	**515321**

En nombre d'entrées, l'impact de la fermeture pour rénovations peut être estimé à 85550 soit 19,71% ce qui est faible par rapport aux 3 mois de fermeture du Centre aquatique et à la reprise progressive des activités connexes. Sur l'année 2008, le Centre des salles connaît une croissance de fréquentation de 14,66%.

Conclusion

Fin 2008, les installations parachevées ont pu tourner à plein régime.
Les demandes croissantes imposent une coordination entre les utilisateurs sous l'impulsion de la Coque afin de satisfaire les besoins prioritaires : C'est ainsi que par exemple l'athlétisme, une des activités sportives phare du Centre, a dû renoncer pendant la période de septembre à décembre 2008 à 29 jours d'entraînement en raison de différentes manifestations. Parmi ces 29 jours (périodes de montage/démontage incluses), 17 jours étaient destinés au sport et 12 jours à d'autres activités. Par contre plus de deux mois par an, l'Aréna ne peut plus accueillir d'autres manifestations ni sportive, ni culturelle, le sol de l'Aréna étant couvert d'un revêtement spécifique de compétition d'athlétisme de mi-décembre à mi-février.

Cet engouement témoigne du caractère désormais incontournable des installations de la Coque notamment dans le domaine du sport : Avec 35587,25 heures de mises à disposition d'espaces au profit du sport fédéral et scolaire pour l'année 2008, la Coque est parfaitement dans la mission à lui assignée.

Le développement de la clientèle et des activités privées complètent les activités prioritaires fédérales et sportives de façon harmonieuse. Les services accessoires indispensables au sport de haut niveau peuvent être offerts parce qu'amortis par la clientèle privée à l'instar de la restauration ou de l'hébergement.

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	714	65	779	350	50	400	0	75	45	45	1 344	28
A.L.P.A.P.S.	298	170	468	0	0	0	0	8	0	43	519	85
Arts martiaux	1 613	833	2 446	412	287	699	0	98	38	49	3 330	45
Athlétisme	1 103	727	1 830	188	143	331	1 241	163	0	0	2 324	22
Automobilisme	173	4	177	0	0	0	0	7	0	0	184	5
Badminton	516	339	855	23	9	32	437	26	10	11	934	22
Basketball	3 214	1 814	5 028	12	8	20	3 473	1239	0	0	6 287	34
Basketball Corporatif	323	12	335	0	0	0	0	0	0	0	335	21
Billard	253	14	267	5	2	7	41	20	4	3	301	19
Boules et pétanques	524	97	621	0	0	0	61	20	7	5	653	16
Boxe	34	2	36	45	46	91	7	27	13	5	172	5
Canoë/Kayak	41	14	55	19	2	21	26	20	1	3	100	5
Cricket	127	22	149	0	0	0	8	0	0	0	149	6
Cyclisme (*)	416	58	474	1 153	187	1 340	350	1211	252	128	3 405	33
Danse	8	8	16	70	70	140	8	5	2	3	166	5
Darts	167	26	193	0	0	0		0	0	0	193	16
Echecs	696	44	740	0	0	0	163	0	180	0	920	17
Equitation	160	564	724	415	0	415	348	0	0	0	1 139	12
Escalade	143	94	237	420	217	637	199	32	11	10	927	11
Escrime	158	70	228	27	11	38	120	38	2	8	314	6
Football	28 023	1 118	29 141	2 892	0	2 892	13 319	0	0	0	32 033	110
American Football	8	1	9	3	0	3	0	5	0	4	21	2
Football corporatif	1 685	0	1 685	0	0	0	0	200	9	0	1 759	37
Golf	653	362	1 015	1 959	949	2 908	128	12	13	11	3 959	6
Golf sur pistes	40	13	53	56	28	84	9	8	5	2	152	3
Gymnastique	696	2 218	2 914	237	2 766	3 003	2 445	309	30	210	6 466	53
Haltéroph/lutte/powerl.	121	10	131	45	22	67	44	27	23	6	254	4
Handball	1 593	894	2 487	0	0	0	1 628	289	87	85	2 948	16
Handicapés (*)	98	31	129	23	7	30	0	18	0	6	183	5
Hockey sur gazon	141	43	184	0	0	0	93	0	0	0	184	6
Hockey sur glace	212	3	215	35	0	35	155	36	26	8	320	3
Indiaca	79	102	181	0	0	0	31	1	0	0	182	10
Kickersport	210	8	218	0	0	0	12	6	4	1	229	18
Korfball	27	38	65	7	10	17	0	1	0	0	83	4
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134	0	0	0	6 134	0	0	0	6 134	35
Lasep (*)	0	0	0	2 305	2 153	4 458	4 458	335			4 793	66
Marche populaire	0	0	0	1 239	1 206	2 445	0	0	0	0	2 445	46
Moto-cyclisme	195	10	205	22	1	23	0	6	0	1	235	12
Natation/sauvetage	413	425	838	518	494	1 012	627	244	0	0	2 094	12
Pêche sportive	2 195	273	2 468	127	2	129	575	(528)	(77)	(84)	2 597	77
Quilles	3 128	592	3 720	0	0	0	40	0	(5)	(6)	3 720	350
Rugby	468	28	496	95	0	95	358	22	7	72	692	3
Ski (*)	122	33	155	73	40	113	73	42	0	2	312	10
Ski nautique	41	1	42	120	48	168		33	0	0	243	8
Sports de glace	103	228	331	0	0	0	26	28	6	12	377	5
Sports santé	0	0	0	543	129	672		0	0	0	672	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	432	188	620		(12)	0	(39)	620	15
Squash	202	23	225	68	15	83	25	3	6	1	318	10
Tennis	2 749	1 302	4 051	6 000	6 000	12 000	1 668	194	79	83	16 407	53
Tennis de table	2 789	874	3 663	339	248	587	1 641	(483)	(65)	(93)	4 250	95
Tir à l'arc	243	61	304	0	0	0	110	13	6	5	328	9
Tir aux armes sportives	3 291	268	3 559	0	0	0	104	0	0	2	3 561	21
Triathlon	279	68	347	0	0	0	89	9	10	3	369	12
Voile	115	0	115	0	0	0		0	0	0	115	7
Volleyball	491	688	1 179	129	89	218	455	(115)	0	0	1 397	27
Totaux: 55 fédérations	**65 006**	**16 911**	**81 917**	**20 406**	**15 427**	**35 833**	**40 729**	**4 830**	**876**	**827**	**124 148**	**1 564**

Remarques:

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire (chiffres de 2007 repris).

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.